Louis Appia à Samuel Lehmann Mars-avril 1864

Le correspondant bernois du Comité de Genève

Ce volume est le sixième de la collection Documents pour servir à l'histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

© Société Henry Dunant Route du Grand-Lancy 92 1212 Grand-Lancy Suisse www.shd.ch president@shd.ch isbn 2-88163-088-X issn 1424-0157

Louis Appia à Samuel Lehmann Mars-avril 1864

Le correspondant bernois du Comité de Genève

Correspondance présentée par Patrick Bondallaz

Transcription par Roland Böhlen

Traduction par Pascal Feuillerat et Jonathan Thuillard

Préface par Roger Durand Avant-propos par Annemarie Huber-Hotz

> Société Henry Dunant Croix-Rouge suisse Genève et Berne 13 octobre 2018



Louis Appia, 1818 - 1898

LA MISSION DE LOUIS APPIA AU SCHLESWIG : UNE NOUVELLE SOURCE

Lorsque la guerre des duchés du Schleswig-Holstein éclate en décembre 1863 entre le Danemark d'une part, la Prusse et l'Autriche d'autre part, la Croix-Rouge naissante est en pleine évolution. La Conférence constitutive des 26-29 octobre s'est achevée par un succès très encourageant pour le Comité international de Genève qui voit son projet de former des comités de secours pour les militaires blessés approuvé par les délégués de quinze États. Même des personnalités réputées comme le prince Henri XIII de Reuss, représentant des Johanniter prussiens, ont fait le déplacement.

Mieux encore, le royaume du Wurtemberg constitue sa société le 5 décembre 1863 déjà, le Oldenburg le 2 janvier 1864, la Belgique le 4 février, la Prusse le 6 février. Et la Suisse ? Devant une telle émulation, le Comité de Genève s'efforce de motiver Berne, mais les réticences sont fortes, voire décourageantes. Décourageantes ? Il en faudrait plus que cela pour retenir Henry Dunant qui réunit chez lui une poignée de philanthropes (des membres de sa famille et de son réseau), le 17 mars 1864. Séance tenante, ces honorables bourgeois créent la Section genevoise d'une Société de la Croix-Rouge suisse qui n'existe pas!

D'ailleurs, les Genevois bénéficient du soutien explicite du médecin chef de l'armée suisse pour réaliser ce montage bizarre : « Quant à la question de la formation d'un comité de secours pour la Suisse, je suis convaincu qu'il n'y a rien de mieux

Pour les circonstances de cette naissance, voir notre communication : « Symbolique, éphémère et éternelle, la Croix-Rouge genevoise a 125 ans », dans « La Maison Henry Dunant a vu naître la Croix-Rouge », *Bulletin de la Société Henry Dunant*, n° 12, mars 1989, pages 36 à 59.

PRÉFACE

à faire que de prier le Comité international de Genève de se déclarer comité national suisse ».²

Comme le Comité international refuse ce stratagème, Henry Dunant et trois de ses collègues (Gustave Moynier se fait porter pâle) en inventent un autre. Ils fondent ce Comité censé représenter le pays fondateur, mais au niveau genevois. Surtout, ils font en sorte qu'une décision majeure soit prise et appliquée immédiatement : l'envoi de délégués sur le terrain de la guerre des Duchés. Selon toute vraisemblance, ces humanitaires qui sortent avec détermination hors des sentiers battus ont concocté leur manœuvre avant la séance elle-même. En effet, Louis Appia et Charles van de Velde « tous deux présents à la réunion, sont disposés à être envoyés, l'un dans le Schleswig, par l'Allemagne, l'autre en Danemark, afin de faire une enquête sur les ambulances volontaires et d'agir au besoin », comme le précise le procès-verbal de la séance.³

Les nombreuses lettres qu'Henry Dunant et Gustave Moynier adressent à Samuel Lehmann, immédiatement après la Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863, prouvent que le Comité international accorde une grande importance à l'avis de leur correspondant à Berne.

Il nous manquait le lien entre le Comité international de Genève et l'armée fédérale, confirmé par des sources de première main. Désormais, nous pouvons penser que Louis Appia était l'interlocuteur privilégié de Samuel Lehmann. Grâce à la trouvaille de Patrick Bondallaz, ce chaînon manquant est retrouvé, documenté, mis à la portée de tous. Laissons-lui alors la parole.

Roger DURAND président de la Société Henry Dunant président de la Société Louis Appia

² Lettre de Samuel Lehmann à Gustave Moynier, Berne, 2 décembre 1863; Archives du CICR, Fonds historique, 1863-1914.

³ « Documents inédits sur la fondation de la Croix-Rouge », édités par Jean-S. PICTET, dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, décembre 1948, n° 360, pages 861-879.

⁴ La tradition répétait que c'était le général Dufour (du haut de ses 75 ans) qui gérait cet élément vital du dispositif de relations publiques et de lobbying. Il semblerait donc qu'on ait trop prêté aux riches...

AVANT-PROPOS

En Europe, la fondation du Comité international de secours aux blessés a été suivie très rapidement de la naissance des premières Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Aucune réaction toutefois du côté de la Suisse, berceau de la Croix-Rouge, pays voué depuis toujours ou presque à l'esprit de milice. Quel paradoxe! À l'abri du rempart de la neutralité, à une époque où l'ombre de la guerre avait cessé de planer au-dessus des États voisins, sans doute ne ressentait-on guère le besoin de répondre à l'appel d'Henry Dunant et de se préparer à prendre en charge les blessés d'un futur conflit. En l'absence d'une Société nationale, c'est ainsi que vit le jour en mars 1864 la Croix-Rouge genevoise, spécialement créée dans l'optique de la mission qui allait être confiée à Louis Appia dans le cadre de la guerre des Duchés.

Depuis le front, Louis Appia transmettait ses observations sur le conflit et sur l'importance du recours à des volontaires au D^r Samuel Lehmann, médecin en chef de l'armée suisse et conseiller national, dont il avait fait la connaissance en octobre 1863 à l'occasion de la Conférence de Genève. Il était donc en lien avec une personnalité de premier plan dans les domaines politique, militaire et sanitaire. Le délégué genevois a-t-il dès lors eu une influence, à travers un engagement personnel fort mais en usant de leviers très subtils, sur la création d'une Société suisse de la Croix-Rouge ? En août 1864, Samuel Lehmann faisait partie de la délégation suisse à la conférence diplomatique qui de-

ANNEMARIE HUBER-HOTZ

vait aboutir à la signature de la première Convention de Genève. En 1865, il participait aux préparatifs en vue de la fondation de la Croix-Rouge suisse (CRS). En 1866, il devenait membre de la première commission exécutive de l'association. La création de la Société nationale a été précédée d'un inlassable travail de persuasion mené à Berne par Gustave Moynier et Guillaume-Henri Dufour. On peut légitimement affirmer que Louis Appia, par ses rapports envoyés à Samuel Lehmann, leur a préparé le terrain.

Voilà pourquoi la correspondance entre les deux hommes revêt pour la CRS une grande importance. Elle a été retrouvée et mise en valeur par Patrick Bondallaz et Roland Böhlen, les historiens de la Croix-Rouge suisse, tandis que la publication en a été organisée par la Société Henry Dunant. Je me félicite que ce pan jusqu'ici inconnu de l'œuvre de Louis Appia et sa contribution à la naissance de la CRS puissent être mis à l'honneur à l'occasion du bicentenaire de sa naissance.

Annemarie HUBER-HOTZ présidente de la Croix-Rouge suisse

VORWORT

Nach der Gründung des internationalen Hilfskomitees entstanden sehr rasch die ersten nationalen Rotkreuz-Europa gesellschaften. Aber ausgerechnet in der Schweiz, in der Heimat des Roten Kreuzes und einem seit jeher dem Milizgedanken verbundenen Land, bewegte sich nichts. Wahrscheinlich spürte man hinter dem Schild der Neutralität und in einer Zeit, in der in der Nachbarschaft unseres Landes keine Kriegsgefahr mehr drohte, wenig Bedarf, dem Ruf Henry Dunants zu folgen und sich im Hinblick auf einen künftigen Krieg auf die Pflege von Verwundeten vorzubereiten. So kam es, dass in Ermangelung einer nationalen schweizerischen Rotkreuzgesellschaft im März 1864 das lokale Genfer Rote Kreuz als Grundlage für die Mission Appias im Krieg um Schleswig und Holstein geschaffen wurde.

Vom Kriegsschauplatzaus richtete Louis Appia Berichte über seine Erfahrungen im deutschen Einigungskrieg und die über die Bedeutung des Einsatzes von Freiwilligen an den Oberfeldarzt der Schweizer Armee und Nationalrat Samuel Lehmann, den er bei der Genfer Konferenz von Oktober 1863 kennengelernt hatte. Damit erreichte er eine Persönlichkeit, die in Politik, Militär und Gesundheitswesen der Schweiz eine bedeutende der Genfer Delegierte grossem einnahm. Nahm SO mit persönlichem Engagement, aber sehr subtilen Mitteln Einfluss im Hinblick auf die Schaffung einer schweizerischen Rotkreuzgesellschaft? Im August 1864 gehörte Lehmann zur Schweizer Delegation an der diplomatischen Konferenz zur Unterzeichnung

ANNEMARIE HUBER-HOTZ

der ersten Genfer Konvention, 1865 wirkte er bei der Vorbereitung der Gründung des SRK mit, und 1866 wurde er Mitglied seines ersten Exekutivkomitees. Dieser Gründung war ein beharrlicher Einfluss Gustave Moyniers und Guillaume-Henri Dufours in Bern vorausgegangen. Man kann mit Fug davon ausgehen, dass Louis Appia mit seinen Berichten an Samuel Lehmann dieses Terrain vorbereitet hat.

Deshalb ist die Korrespondenz Appia-Lehmann aus Sicht des SRK bedeutsam. Patrick Bondallaz und Roland Böhlen, die Historiker des SRK, haben die Korrespondenz aufgespürt und erschlossen, und die Société Henry Dunant hat ihre Publikation veranlasst. Ich freue mich, dass dieser bislang unbekannte Aspekt des Wirkens Louis Appias und sein Beitrag zum Entstehen des SRK zu Appias 200. Geburtstag gewürdigt werden.

Annemarie HUBER-HOTZ Präsidentin des Schweizerischen Roten Kreuzes

Louis Appia à Samuel Lehmann (mars-avril 1864) : Le correspondant bernois du Comité de Genève

Par Patrick Bondallaz¹

À première vue, Louis Appia et Samuel Lehmann n'ont, du point de vue de leur ascendance familiale, de leur éducation et de leur personnalité, pas grand-chose en commun. Le premier, né à Hanau le 13 octobre 1818, est issu d'une famille piémontaise se réclamant de l'Église vaudoise. Son père, Paul Joseph, officie en tant que pasteur. Celui-ci avait étudié la théologie à Genève, où il y avait côtoyé l'intelligentsia européenne, cultivée, libérale et religieuse en fréquentant les salons de Madame de Staël.² Il y avait aussi rencontré Caroline DeVelay, celle qui était devenue son épouse et avait donné naissance à Louis. Profondément religieux, ce jeune homme est élevé dans le respect des traditions. Étudiant, il se passionne pour les idéaux démocratiques et humanitaires qui fleurissent dans une Confédération germanique traversée par les aspirations romantiques³. Il quitte l'Allemagne en 1849, après la mort de son père, pour venir s'installer à Genève avec sa mère et son frère. Abreuvé de culture germanique et française, Appia s'imprègne des pensées rousseauistes et des écrits d'Alexandre Vinet. Il se présente comme un esprit d'une vive intelligence et s'exprime, selon son biographe, « avec une ferveur pleine de noblesse et d'ingénuité ».4

¹ Historien, Croix-Rouge suisse, Berne.

² Filippo Maria GIORDANO, « Un portrait de Louis Appia entre l'Italie et l'Europe : Foi évangélique, vision cosmopolite et engagement humanitaire dans les guerres du Risorgimento », *Genève humanitaire*, cahier n° 10/2016, pp. 30-31.

³ Roger BOPPE, *L'homme et la guerre : Le docteur Louis Appia et les débuts de la Croix-Rouge*, Genève & Paris, J. Mühlethaler, 1959, p. 16.

⁴ Ibidem, p. 15.

PATRICK BONDALLAZ

Quant à Samuel Lehmann,⁵ né à Langnau 19 janvier 1808, il est le fils d'un propriétaire de commerce de fromages. Attaché à son canton, il exerce son métier de médecin d'abord dans sa ville natale, puis à Berne à partir de 1862. Administrateur de l'hôpital de l'île à Berne, on lui doit la fondation de l'asile cantonal d'aliénés à la Waldau, où il a occupé la fonction de médecin-chef. Très jeune, il se démarque par son implication dans la vie politique de son canton, contrairement à Appia qui n'a jamais brigué de mandat. Entrant au Grand Conseil bernois à l'âge de 23 ans sous la bannière radicale, il est élu deux fois au Conseil d'État entre 1846 et 1862, avant de devenir conseiller national de 1857 à 1872.

L'un incarne un certain cosmopolitisme éclairé et empreint de foi évangélique, l'autre l'avènement de l'État fédéral moderne porté par les aspirations démocratiques, libérales et patriotiques. Les deux hommes se rejoignent sur plusieurs points : partageant une même langue maternelle, l'allemand, ils entreprennent tous les deux des études de médecine et obtiennent un doctorat : Samuel Lehmann en 1830 à Berne, Louis Appia en 1843 à Heidelberg. Ils font chacun à leur manière l'expérience de la guerre. Le premier, médecin de la 2^e division de l'armée fédérale en 1847, participe à la guerre du Sonderbund, tandis que le second se porte volontaire une première fois dès le mois de mai 1859 pour aller soigner les soldats blessés lors de la campagne d'Italie.

À douze ans d'intervalle, tous deux ont assisté, sur les champs de batailles, à des exemples étincelants d'humanité : paroles magnanimes et gestes charitables envers les victimes de la guerre. En tant que médecin de division, Lehmann a sans aucun doute pris connaissance des fameuses recommandations de clémence envers les blessés, les prisonniers et les innocents dictées par le général Dufour à ses troupes fédérales afin de sortir « sans reproche » de la guerre du Sonderbund. Tandis que Louis Appia s'est ému comme Henry Dunant des efforts consentis par

⁵ En ce qui concerne ses éléments biographiques, voir Peter STETTLER « Lehmann, Samuel », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, article online : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4583.php, ainsi que Charles PFERSICH, « Adrien Brière, 1816-1881, Samuel Lehmann, 1808-1896, délégués suisses à la Conférence de Genève », in Valérie LATHION et Roger DURAND (dir.), *Humanitaire & Médecine, 1. Les premiers pas de la Croix-Rouge 1854-1870*, Genève, Genève humanitaire, centre de recherches historiques, 2014, pp. 221-250.

les « femmes dévouées » de Castiglione apportant des sceaux d'eau et des linges aux innombrables blessés, comme il le rapporte dans une lettre écrite à son confrère et ami Théodore Maunoir le 8 juillet 1859.⁶

Mais c'est vraisemblablement lors de la Conférence internationale de Genève d'octobre 1863, organisée à l'initiative du Comité international de secours aux blessés (qui deviendra, par la suite, le Comité international de la Croix-Rouge), que les deux hommes se rencontrent pour la première fois.

Lehmann, le sixième homme du Comité international?

Réunis au Palais de l'Athénée à Genève durant quatre jours, du 26 au 29 octobre 1863, les délégués de quatorze gouvernements européens sont invités à se prononcer sur un projet de concordat visant à améliorer les secours aux militaires blessés. En tant que membre du Comité international, le D^r Appia est à l'origine de l'élaboration de ce concordat, véritable charte de la Croix-Rouge, qui a servi de base aux dix résolutions adoptées par les délégués. Appia joue aussi un rôle déterminant sur la question du choix de l'emblème lors de la troisième session de la Conférence : soucieux de protéger les infirmiers volontaires œuvrant sur le champ de bataille, il lance le débat sur le choix d'un signe distinctif universellement reconnu et respecté en suggérant le port d'un brassard blanc. Après délibération, il est finalement décidé d'y ajouter une croix rouge.⁷

La Suisse y est représentée par deux délégués : le D^r Adrien Brière d'Yverdon-les-Bains, médecin de division, et son supérieur hiérarchique, le D^r Samuel Lehmann. Occupant la fonction de médecin-chef de l'armée fédérale depuis six ans, ce dernier a déjà fait aboutir une importante réforme du service sanitaire suisse en 1861. Lorsqu'il se rend à Genève en octobre 1863, nous ne

⁷ François Bugnion, « L'emblème de la croix rouge et celui du croissant rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 779, sept.-oct. 1989, pp. 424-435. Également disponible sous https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5fzh4a.htm.

⁶ Louis Appia, *Lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignano et Solferino,* Genève, Ramboz et Schuchardt, 1859, p. 24, cité par Filippo Maria Giordano, « Un portrait de Louis Appia... », p. 35.

PATRICK BONDALLAZ

connaissons pas son opinion personnelle sur le projet humanitaire élaboré par le Comité international. Contrairement à Brière qui, dans une lettre adressée à Henry Dunant quelques mois auparavant, avait fait part de son scepticisme sur les réelles possibilités de constituer des sociétés de secours en temps de paix, Lehmann ne s'était pas prononcé – à notre connaissance – sur l'idée d'associer, sur les champs de bataille, les bienfaits de la charité privée organisée au travail des services de santé de l'armée.⁸

Or, suite à la Conférence, les positions de Lehmann nous sont connues à travers la correspondance suivie qu'il entretient avec plusieurs membres du Comité de Genève. Le médecin-chef de l'armée se distingue alors par son engagement soutenu dans la promotion des résolutions de la Conférence. 10 Mais il préfère manœuvrer en coulisse plutôt que d'apparaître sur le devant de la scène. Il se fait volontiers le relais du Comité international à Berne, où sa fonction de chef du service sanitaire de l'armée et son mandat de député parlementaire lui valent une position influente auprès de la classe dirigeante helvétique. Moins de deux mois après la clôture de la Conférence, il remet son rapport au Département militaire fédéral, en lui recommandant de proposer au Conseil fédéral « d'adhérer à une convention internationale comme elle est proposée par la conférence ».11 Par contre, il n'est guère optimiste sur les chances de voir s'implanter un Comité de secours en Suisse, et se montre peu enclin à en prendre lui-même l'initiative :

« Il ne sera pas possible de constituer un comité national suisse qui aura plus de chance de réaliser la noble tâche pour notre pays que le vôtre [...]. Moi, de ma part, je suis trop occupé pour prendre sur moi l'initiative de

_

⁸ Concernant la prise de position d'Adrien Brière, voir : Bibliothèque de Genève, Ms fr. 2108, f^{os} 213-214 transcription par Catherine Froehly, reproduit dans : Charles Pfersich, « Adrien Brière ... », p. 237.

⁹ Voir : Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, AF 16, 2 (Suisse 1863-1870), courrier reçu.

¹⁰ Dans l'inventaire des lettres échangées entre le CICR et la Suisse (ACICR, AF 16, 2), Samuel Lehmann apparaît comme le correspondant le plus régulier (quinze courriers envoyés entre octobre 1863 et août 1864).

¹¹ ACICR, AF 16, 2 (Suisse 1863-1870), courrier reçu. Samuel Lehmann au président de la Conférence internationale à Genève, 4 décembre 1863.

l'organisation d'un comité fédéral et ils me manquent [sic] bien des qualités ». 12

Bien que l'extrait ci-dessus soit tiré d'une missive adressée à Gustave Moynier, c'est avec Henry Dunant – alors secrétaire du Comité international – que le D^r Lehmann échange le plus grand nombre de lettres, d'après les documents conservées aux archives du CICR: huit courriers lui sont destinés entre janvier et juillet 1864. Cette correspondance dévoile la place privilégiée qu'occupe le médecin bernois, non seulement dans la stratégie de communication, mais également dans les débats d'idées du Comité international. Elle révèle l'état d'esprit d'un homme partageant pleinement la cause de son correspondant:

« C'est à Paris que l'initiative promet le plus. Et je n'hésite pas à me prononcer positivement dans ce sens, que je crois que si la France adopte les propositions de la conférence, le plein succès de notre cause sera assuré pour toute l'Europe ». 13

Félicitant Dunant pour l'habileté avec laquelle il défend ses idées à Paris, Lehmann l'encourage à persévérer pour obtenir l'adhésion de la France, tout en lui conseillant de ne pas négliger les autres puissances européennes que sont la Prusse et l'Autriche. Il attire son attention sur l'imminence du conflit dans les territoires du Schleswig-Holstein et sur l'enjeu que cela peut représenter pour le Comité international :

« Tout de même, je ne veux pas dire qu'il faut négliger la Prusse et l'Autriche. Au contraire surtout dans ce moment où ils font mine de vouloir faire la guerre. Il serait très intéressant de voir adopter au Schleswig-Holstein une convention entre les deux [illisible] états belligérants dans l'intérêt de blessés ». 14

Six semaines plus tard, lors de la séance du Comité international du 13 mars 1864, Henry Dunant, de retour de Paris, persuade ses collègues de l'utilité d'envoyer des observateurs sur le front de la guerre entre la Prusse et le Danemark. Il serait, dit-il, personnellement prêt à partir si ses démarches auprès de Napoléon

¹² Idem

¹³ Ibidem, Samuel Lehmann à Henry Dunant, 24 janvier 1864.

¹⁴ Idem.

PATRICK BONDALLAZ

III ne l'accaparaient pas autant. À sa place, le Comité désigne le capitaine néerlandais Charles van de Velde, représentant des Pays-Bas à la Conférence d'octobre passée, que Dunant avait préalablement contacté. Louis Appia propose à son tour de se rendre auprès de l'autre camp belligérant, en tant que second délégué, assurant ainsi le « cachet d'impartialité et d'internationalité » auquel est attaché le Comité.

Dans ce contexte, les propos de Lehmann auraient-ils eu une quelconque influence sur l'intérêt soudain de Dunant pour le conflit du Schleswig-Holstein? Plus largement, Lehmann serait-il à l'origine même de l'idée du Comité international d'envoyer des observateurs sur le théâtre de la guerre? La lettre de Lehmann étant selon toute vraisemblance antérieure à la décision du Comité de dépêcher une mission au Schleswig, la question mérite d'être posée.

En effet, le médecin-chef de l'armée suisse s'intéresse de très près à ce conflit, et plus particulièrement aux aspects sanitaires. Le 14 février déjà, il fait remarquer à Dunant que des étudiants de Kiel se trouvant entre les lignes de combat se sont portés au secours des blessés lors de la bataille de Missunde : « On aurait, ajoute-t-il, rien de mieux à faire dans l'intérêt de l'idée à laquelle vous vous êtes si heureusement voué, que de donner la plus grande publicité à tous les détails qu'on peut apprendre de ces faits si réjouissants ». 15 De plus, Lehmann est déjà en contact avec « un jeune médecin de Soleure » parti pour le Schleswig à titre individuel plus d'un mois avant le départ des deux déléqués du Comité international : « Je l'ai rendu attentif sur l'activité des comités de secours et les secoureurs volontaires, peut-être qu'il nous fournira d'intéressants détails », écrit-il à Dunant le 17 février. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle le médecin-chef de l'armée serait l'instigateur de cette opération expliguerait, dans une certaine mesure, la peine que se donne Louis Appia pour lui communiquer ses observations en primeur depuis le front prussien. Homme de liaison incontournable, Lehmann joue finalement un rôle majeur dans la diffusion outre-Sarine des idées du Comité international. À la demande de ce dernier, il fait traduire des arti-

-

¹⁵ Ibidem, Samuel Lehmann à Henry Dunant, 14 février 1864.

cles du *Journal de Genève*, qu'il fait ensuite insérer dans quelques journaux de Suisse allemande, entre autres dans le *Bund*. 16

En tant que conseiller national et chef du service sanitaire de l'armée de 1857 à 1872, Samuel Lehmann occupe une position privilégiée à Berne, où il apparaît en quelque sorte comme le relais du Comité genevois. Usant de son influence non seulement dans les milieux politiques et militaires du pays, mais également dans les milieux de la presse alémanique, il travaille à la diffusion des principes humanitaires de la Croix-Rouge naissante dans la capitale helvétique. À la lumière de ces éléments contextuels, la correspondance Appia-Lehmann prend tout son sens.

Analyse de la correspondance Appia-Lehmann

Louis Appia se rend le 22 mars 1864 sur le théâtre de la guerre des Duchés, conflit opposant, depuis le 30 janvier, le Royaume de Prusse et son allié autrichien au Danemark. Observateur neutre délégué par le Comité international auprès des troupes allemandes, il a pour principale mission d'étudier la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence d'octobre 1863. Depuis le Schleswig, Appia communique régulièrement ses réflexions au Comité de Genève, auquel il présentera un rapport complet après son retour au début du mois de mai. 17

Or, comme nous l'avons découvert, le délégué genevois n'a pas réservé la primeur de ses observations au seul Comité international : quatre lettres écrites de sa main ont été retrouvées aux Archives fédérales suisses à Berne, dans les actes du D^r Samuel Lehmann. Rédigées en écriture cursive allemande, elles se rapportent toutes à son expédition dans le Schleswig. Le premier courrier de Louis Appia précède de trois jours son départ, tandis que le dernier (non daté) est postérieur à son retour en Suisse. Long de quatorze pages, celui-ci s'apparente à un véritable rap-

¹⁶ Ibidem, Samuel Lehmann à Henry Dunant, 17 février 1864.

¹⁷ Le rapport final de Louis Appia s'intitule : Les blessés dans le Schleswig pendant la guerre de 1864. Rapport présenté au Comité international de Genève par le Docteur Louis Appia, Genève, Fick, 1864, 115 p.

¹⁸ Archives fédérales suisses, E2, 1000/44, 308 : Akten des Oberfeldarztes S. Lehman, Delegierter des Bundesrates am International. Kongress in Genf von 1864/ Protokolle der 1.-7. Sitzung mit Anlagen.

PATRICK BONDALLAZ

port de mission. Quant aux deux lettres intermédiaires, elles sont envoyées depuis le front prussien : l'une est écrite de l'avant-poste de Westerschnabek vor Dueppel le 5 avril, et l'autre de la ville côtière de Flensburg quatre jours plus tard.

A: Louis Appia à Samuel Lehmann Genève, 19 mars 1864, 2 pages

B: Louis Appia à Samuel Lehmann Westerschnabek vor Dueppel, 5 avril 1864, 4 pages

C: Louis Appia à Samuel Lehmann Flensburg, 9 avril1864, 8 pages (suite et fin de B)

D: Louis Appia à Samuel Lehmann, [Genève], s.d., 14 pages

Exhumée d'un fonds qui n'a jusqu'à présent pas retenu l'attention des chercheurs, cette correspondance inédite est une source historique stimulante. Sa simple existence apporte, sur le plan formel, un éclairage nouveau sur le réseau relationnel qu'entretient Appia avec la Berne fédérale. D'un point de vue matériel, ces lettres laissent clairement transparaître les conditions d'écriture particulièrement éprouvantes auxquelles Appia a dû faire face durant sa mission. Le manque de papier lui cause de grandes difficultés. Cela l'oblige à concentrer ses écrits sur un espace limité, comme le montrent les annotations qui se bousculent de manière anarchique dans les marges de son second courrier (B), compliquant ainsi passablement l'ordre de lecture des derniers paragraphes. Cette pénurie de papier affecte directement le format de ses lettres : à Flensburg (C), il doit se servir de feuilles dépareillées - et de mauvaise qualité - pour terminer la lettre qu'il avait commencée quatre jours plus tôt à Westerschnabek vor Dueppel.

D'autre part, la structure parfois incohérente des lettres, les éléments de syntaxe quelque peu approximatifs et la graphie souvent irrégulière traduisent les difficultés de rédaction rencontrées par le délégué sur le front prussien. Contraint de rédiger sa correspondance à la hâte, dans l'imprévisibilité propre aux manœuvres militaires, submergé par la fatigue et guetté par la maladie, Appia fait parfois des erreurs de numérotations, des ratures, des phrases incomplètes ou des formulations particulièrement alambiquées. Il s'en excuse d'ailleurs auprès de son correspondant, invoquant tantôt la précarité de sa situation (C), tantôt des problèmes gastriques qui le maintiennent alité (D).

Ainsi, malgré des journées exténuantes qui ne lui laissaient guère de répit et des ennuis de santé dus aux privations endurées pendant de longues semaines, Appia prit néanmoins la peine de partager ses vues avec le médecin-chef de l'armée suisse. Un tel empressement soulève évidemment de nombreuses questions, nous pousse à nous interroger sur les liens unissant les deux hommes et, plus largement, à reconsidérer la place de Lehmann dans ses rapports au Comité international. Si ces lettres n'apportent, du point de vue de leur contenu, que peu d'éléments nouveaux au rapport que Louis Appia remet à ses collègues genevois sur les blessés du Schleswig, elles affinent toutefois nos connaissances sur le tempérament de leur auteur et mettent clairement en valeur certaines de ses réflexions. Les éléments essentiels des quatre lettres peuvent être récapitulés de la manière suivante.

A. Lettre du 19 mars 1864

Trois jours avant son départ pour le Schleswig, Appia écrit quelques mots à Lehmann. Il commence par le remercier pour la lettre de recommandation adressée au médecin d'état-major prussien, qui lui « sera d'une grande utilité » ainsi que pour « les deux précieuses lettres » qu'il lui a également fait parvenir. S'agit-il d'autres lettres de recommandations ? Répondant à l'« aimable proposition » de Lehmann, Appia accepte de s'arrêter à Berne en chemin. Il annonce son passage le mardi 22 ou le mercredi 23 mars « afin d'examiner l'arsenal médical » des troupes sanitaires de l'armée suisse, et envisage d'emmener avec lui deux brancards « ainsi que tout ce qui sera possible et utile d'emporter ». Appia termine sa lettre en précisant bien que ses « obligations au cabinet » ne le laissent que peu de marge de manœuvre avant son départ, montrant ainsi l'image d'un médecin dévoué jusqu'au bout pour ses patients.

Dans son rapport final, Appia ne manque pas de dédier les premières lignes au médecin-chef de l'armée suisse : « Je dois ici à M. le D^r Lehmann l'expression de toute notre reconnaissance pour son amical empressement à seconder notre entreprise ». 19

¹⁹ Louis Appia, *Les blessés dans le Schleswig...*, pp. 6-7.

B. Lettre du 5 avril 1864

La deuxième lettre d'Appia est écrite depuis Westerschnabek, un petit village situé aux avant-postes, à proximité des redoutes de Düppel tenues par l'armée danoise. Au contact des troupes, Appia profite de l'occasion « pour improviser, en présence d'une dizaine de médecins militaires, une petite conférence de deux heures » au sujet des résolutions prises lors de la Conférence de Genève, qu'il résume en une phrase : « Si l'idée de la neutralité fait l'unanimité, les difficultés de sa mise en pratique sont également soulignées ».

À ce stade, Appia dit avoir déjà rempli une grande partie des objectifs de sa mission. Il se réjouit de voir « un véritable intérêt » pour la cause qu'il est venu défendre, et se félicite que les nombreux Comités de secours aient fait la preuve de leur utilité. Cependant, les avis divergent, dit-il, sur la question de l'engagement des volontaires sur le champ de bataille, selon qu'ils émanent des médecins militaires ou des médecins civils.

Finalement, en se proposant de venir personnellement à Berne lui « faire le récit des points les plus intéressants » sur le chemin du retour, Appia fait la pleine démonstration de toute l'estime qu'il témoigne à son correspondant bernois. Il fait aussi référence à une lettre – restée introuvable dans les archives – qu'il aurait envoyée à Lehmann de Berlin une dizaine de jours auparavant. N'ayant sans doute plus de papier pour terminer sa lettre, il s'arrête brusquement en fin de page, sur une phrase inachevée...

C. Lettre du 9 avril 1864

Cette lettre se présente comme étant la suite directe de la précédente. Appia poursuit simplement son récit quatre jours plus tard sur des morceaux de papier dépareillés. Les deux lettres ont sans doute été envoyées dans la même enveloppe. « Veuillez me pardonner, très cher Médecin-chef, l'incohérence de cette lettre; voilà 15 jours que je vis de facto comme en bivouac et que j'ai de la peine à trouver ne seraient-ce que deux feuilles de papier de la même taille », s'excuse-t-il. Le lieu et la date de rédaction de ces huit pages sont à prendre avec précaution car, selon son rapport final, il ne se trouvait pas à Flensburg le 9 avril, mais

à Kolding, d'où il rédigea une lettre à ses collègues de Genève. 20 C'est certainement pour cette raison qu'un point d'interrogation (probablement de la main d'Appia) figure à côté de la date.

Les propos d'Appia convergent vers un but précis : vanter les mérites de l'organisation prussienne des secours aux blessés, tant du point de vue militaire que des secoureurs volontaires. Il encourage Lehmann à faire reproduire des passages de sa lettre dans le *Bund*, journal bernois considéré comme le porte-voix de la jeune Confédération. Il lui donne aussi des consignes de rédaction, de manière à mettre en avant les marques de bonne volonté servant la cause du Comité de Genève : « Il serait bon que votre journal se contente d'effleurer les remarques contraires à notre entreprise internationale et mette en valeur son évidente utilité », conclut-il. Alors que la question des secours privés aux blessés de guerre fait débat dans la presse européenne et les revues militaires, Appia ne néglige pas l'importance d'une bonne campagne de propagande.

D. Lettre sans date

À défaut d'avoir pu s'arrêter à Berne pour rendre visite à Lehmann au retour de sa mission au Schleswig, pour cause de « forte diarrhée due à la fatigue et à une alimentation irrégulière », Appia se rattrape en lui faisant parvenir un compte rendu de quatorze pages. Il juge important que Lehmann puisse connaître les conclusions de sa mission, sans devoir attendre la publication de son rapport officiel. L'urgence est telle que le délégué genevois n'attend pas d'être rétabli pour prendre la plume : « Je vous écris depuis mon lit, dans une position assez inconfortable ; je souhaitais néanmoins vous faire parvenir au moins quelques lignes en remplacement de ma visite que j'avais prévue de vous rendre à Berne ». Une fois de plus, les efforts d'Appia sont motivés par la volonté de diffuser rapidement et largement ses observations.

Le contenu apparaît comme un condensé de ce qu'on peut lire dans son rapport final. Au risque d'être parfois confus, le texte est particulièrement dense. Appia y confirme ses observations rapportées dans les lettres précédentes. Il affiche ses convictions sur l'utilité des comités de secours civils. Il ne tarit pas d'éloges à

-

²⁰ Ibidem, p. 30.

PATRICK BONDALLAZ

l'égard du personnel infirmier appartenant aux congrégations religieuses qui s'est particulièrement distingué par sa capacité à s'intégrer et à assimiler les notions d'ordre et de discipline dans les formations militaires. Tant et si bien qu'il doute de la possibilité de créer des formations de volontaires civils non-incorporés dans une congrégation religieuse.

Pragmatique, Appia compte finalement sur l'accumulation d'expériences futures afin de trouver la meilleure manière de concilier les aspirations humanitaires des secoureurs volontaires et les impératifs militaires. Se montrant confiant dans le rôle que les secours civils auront à jouer, il estime qu'« une aide tant matérielle qu'en personnel est non seulement utile mais indispensable dans toute guerre prolongée, et c'est précisément le bénéfice qui en découle qui dissipera systématiquement les éventuelles préoccupations liées à des conflits de volontés et de discipline ».

La griffe de Louis Appia dans la fondation de la Croix-Rouge suisse ?

Et si les échanges entre Appia et Lehmann avaient joué un rôle dans la constitution de la Croix-Rouge suisse, deux ans plus tard? Osons poser cette question en guise de conclusion. Sachant que le médecin-chef de l'armée deviendra l'un des cinq membres de la Commission exécutive de la Société suisse de la Croix-Rouge qui se constituera en juillet 1866, on ne peut s'empêcher de voir dans les lettres d'Appia - qui insistent sur l'utilité des secoureurs volontaires sur les champs de bataille - la trame idéologique préparant le terrain à sa création. Quoique discutable, cette hypothèse n'est en rien extravagante, puisque le Comité international s'est largement impliqué dans la fondation d'une Croix-Rouge nationale, notamment par l'intermédiaire de Moynier et de Dufour. À l'instar de Dunant, Appia aurait peut-être, par ses contacts en Suisse allemande, contribué à préparer les opinions. La découverte de nouvelles sources historiques pourraient peut-être un jour valider cette hypothèse.

Les lettres d'Appia ont des retombées plus immédiates, par contre. Elles dévoilent les enjeux en termes de publicité pour la cause du Comité dans les médias suisses, au moment où des articles défavorables circulent dans la presse et dans les sphères militaires, comme on peut le lire, par exemple, dans l'Allgemeine schweizerische Militärzeitung:

« Wir werden unseren Leserneinige in der "Allgemeinen Militärzeitung" erschienene Artikel über diesen Gegenstand in diesen Blättern bringen. Wir thun dies, um zu zeigen, mit welcher Hingebungund Aufopferung die Militärärzte sowohl, als die militärisch organisirten Krankenwärter ihre Aufgabe lösten, und welch kleiner Theil die Privathülfe für sich in Anspruch nahm, obschon wiederholt auf die grosse Trommel der cosmopolitischen Philanthropie in geschlagen wird. Privathilfe auf das Schlachtfeld zubringen, ist eine Unmöglichkeit ».21

D'autre part, les lettres d'Appia fournissent la démonstration que les corps organisés de secoureurs volontaires étaient plus que nécessaires. Elles donnent surtout de solides arguments à Lehmann en vue du Congrès diplomatique d'août 1864, auguel il participera aux débats en tant que délégué plénipotentiaire de la Suisse. Mais les convictions du médecin-chef de l'armée suisse ne suffiront pas à donner aux infirmiers volontaires la légitimité statutaire tant espérée et tant discutée lors de la Conférence de 1863. Force est de constater que ces derniers ne sont pas nommément désignés ni expressément protégés par les articles 2, 3 et 4 (relatifs au personnel soignant) de la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, signée par les douze États représentés à Genève en août 1864. Finalement, il ne serait pas inutile de dépouiller l'ensemble des papiers Lehmann concernant ce Congrès, parmi lesquels se trouvent les lettres d'Appia (ainsi que d'autres correspondances avec Moynier et Dufour), afin de prendre la pleine mesure du rôle du médecin bernois dans cette question ».

« Das preussische Militär-Medizinalwesen in Schleswig », Allgemeine

schweizerische Militärzeitung (Journal militaire suisse), cahier 29, vol. 10 /1864, p. 228.

Joefynafria Jan Charfalvanyt,

Normal Juba if fluw für for prai wastfrallan briafo be Rand got Neukaw, if growifale wift, days der au dru f. Oban Rodband mis row dans van Rand Andre Jago crini. Some formilieran Monfeflage hory base in gran, druke if drumwiff no ratfornefra. Guft alla, irin if as brockfishigs, so wurde if fou drinkery Poudastans Milhray in brow sindreffaw, in refull in falo-- fourtaite rimingsum, willsuft mit for gutigen Ca. - glaititing, ni befafin. It's give brancares winds if vill drew all miknefunn, jo win das, was jough soul aut minafura spinlig med undelles wiend. In Ilajuriou Offribas des fidgen. Rayrarung

BRIEF (A)

Umschlag: Louis Appia an "Sr. Hochwohlgeboren dem Herrn Oberfeldarzt Doctor med. Lehmann in Bern". Poststempel 20. März [18]64

19.03.1864 [von anderer Hand]

Hochgeehrter Herr Oberfeldarzt,

Vorerst habe ich Ihnen für Ihre zwei werthvollen Briefe bestens zu danken, ich zweifele nicht, dass der an den H. Oberstabsarzt mir von dem reelsten Nutzen seyn wird.

Ihrem freundlichen Vorschlage durch Bern zu gehen, denke ich dem nächst zu entsprechen. Geht alles, wie ich es beabsichtige, so würde ich schon Dienstag spätestens Mittwoch in Bern eintreffen, um daselbst die Feldsanitätseinrichtungen, vielleicht mit Ihrer gütigen Begleitung, zu besehen. Die zwei Brancards würde ich als dann auch mitnehmen, so wie das, was sonst noch mitzunehmen thunlich und nützlich wäre.

Das Delegationsschreiben der Eidgenössischen Regierung habe ich nicht erhalten und würde es vielleicht in Bern bei Ihnen fertig finden können.

Da meine Zeit, meiner Praxis wegen, genau zu gemessen ist, so würde es mir sehr angenehm seyn in Bern nur die nöthigste Zeit zu verweilen.

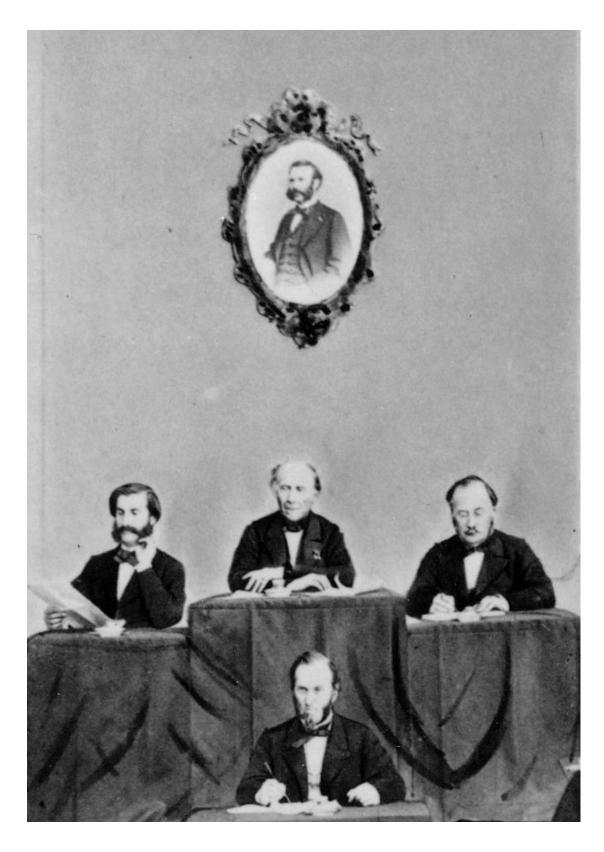
Also wahrscheinlich auf recht baldiges Wiedersehen

Genehmigen Sie den Ausdruck

meiner ausgezeichnetsten Hochachtung

L. Appia Dr med

Genf den 19^{ten} Maerz 1864



Un des rares portraits de Samuel Lehmann relatif à la *Convention de Genève* Henry Dunant dans un cadre Gustave Moynier, Guillaume Henri Dufour, Samuel Lehmann Adrien Brière en bas

LETTRE (A)

Enveloppe : Louis Appia à « Son Excellence le médecin-chef de l'armée fédérale, M. le D^r Lehmann à Berne ». Cachet postal 20 mars [18]64

19.03.1864 [d'une autre main]

Très honoré Monsieur le Médecin en chef,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour les deux précieuses lettres que vous m'avez transmises. Je ne doute pas que le courrier adressé au médecin-chef de l'état-major me sera d'une grande utilité.

Je pense donner suite très prochainement à votre aimable proposition de passer par Berne. Si tout va comme je le souhaite, j'arriverai dès mardi, au plus tard mercredi, afin d'examiner l'arsenal médical, peut-être en votre obligeante compagnie. J'envisage de prendre avec moi les deux brancards ainsi que tout ce qu'il sera possible et utile d'emporter.

Je n'ai pas reçu la lettre du Conseil fédéral, peut-être la trouveraije chez vous à Berne.

Le temps m'étant compté, du fait de mes obligations au cabinet, il me siérait de ne pas rester à Berne plus longtemps que nécessaire.

Nous nous revoyons donc probablement très bientôt.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée

Dr L. Appia

Genève, le 19 mars 1864

BRIEF (B)

Umschlag: Dr. Appia attaché, aus dem Feldlazaret an Sr. Hochwohlgeboren Herrn Doctor med. Lehmann, Oberfeldarzt der Eidgenössischen Armee in der Schweiz, Bern

Westerschnabek vor Dueppel 5 April 1864

Hochgeehrter Herr Oberfeldarzt

Meinen ersten von Berlin datirten Brief werden Sie hoffentlich erhalten haben. Seit diesen letzten 10 Tagen, haben sich nun wieder viele Dinge ereignet, welche hier nicht leicht in einem Briefe Platz finden können, über welche ich schon bei meinem Rückreise in Bern hoffentlich Gelegenheit haben werde Ihnen mündlich das Interessanteste mitzutheilen. Ich würde dann so frei seyn Sie schon einige Tage vor meiner Ankunft, von derselben briflich zu unterrichten, und vielleicht dann auch Herrn Dr. [?] zu sehen, welchen ich in Bern das erste mal nicht zu Hause fand.

Mein Mandat lautete wie Sie wissen 1. Mich mit möglichst vielen einflussreichen Männern über die internationale Angelegenheit zu besprechen und zu sehen in wie weit dieselbe bei Ihnen Sympathie und Achtung erlangt hat. 2. In welcher Weise und mit welchen Bedingungen unsere Beschlüsse zur Wirklichkeit gelangen können. 3. Selbst überallthätig zu seyn, wo es wünschenswerth und zweckmässig erscheint.

Diese drei Zwecke habe ich nun schon in gewissen Grad erreicht, und ich würde jetzt schon nicht ohne Befriedigung nach Hause gehen und unserem Comité meine Ergebnisse mittheilen :

1) Ueberall, fast ohne Ausnahme habe ich in Schleswieg Theilnahme für die Sache getroffen, nur in verschiedener Form und in verschiedenem Grade. Ueber die Nützlichkeit der Hülfsvereine überhaupt ist und kann nur eine Stimmeseyn. Die

Berliner, Hamburger, Flensburger Comité haben darin wirklich Herrliches geleistet. Das Nähere mündlich. Ueber den 2^{ten} Punkt variiren die Meinungen besonders, je nachdem sie von eigentlichen Militäraerzten oder von Civilpersonen, oder Halbcivilpersonen, wie z. B. die Johaniter, ausgehen.

Die Militäraerzte geben im Allgemeinen, bis auf wenige Ausnahmen, nicht leicht zu, dass die Helfer bis auf das Schlachtfeld und sogar bis zum fliegenden Lazareth ihre Thätigkeit, wenigstens in Grösserem Massstaab, entwickeln; dagegen finden sie es äusserst zweckmässig dass sie in den Lazarethen zweiter Linie verwandt werden, damit in der Vorderlinie mehr militäraerztliches Personal verwendet werden könne. – Sie geben aber zu, dass in diesem Kriege 1. die Studenten bei Missunde 2. die Johaniter vor Dueppel, die rauhen Haus Brüder den 2sten [?], die Duisburger den 1sten [?] sich auf dem Schlachtfelde ausserordentlich nützlich gezeigt haben, und der Armee keinerlei Unordnung verursacht haben. Sie geben das factum zu, würden die Theilnahme der Civilhelfer factisch auch wohl zulassen, wollen aber nicht dass man dieselben als Prinzip aufstelle.

Um dem Missverhältnisse zwischen Hülfe und Bedürfnis im Kriege abzuhelfen, könne und solle man unterandern schon in Friedenszeit die gewöhnlichen Krankenwärter auch auf den Kriegsdienst praktisch vorbereiten, wozu die H. Militäraerzte sich bereit erklärten. Ausserdem wurde der Wunsch ziemlich allgemein geäussert, dass man den Stand [der] Militäraerzte in socialer und pecuniärer Hinsicht heben möchte, wodurch sich auch leichter Civilaerzte dem Militärstande widmen würden.— Die Comités sollten ausserdem schon im Frieden alles mögliche vorbereiten, auch auf bestimmte eventuelle Kriege, eventuelle Hülfsplane machen, um für jeden Fall gerüstet zu seyn.

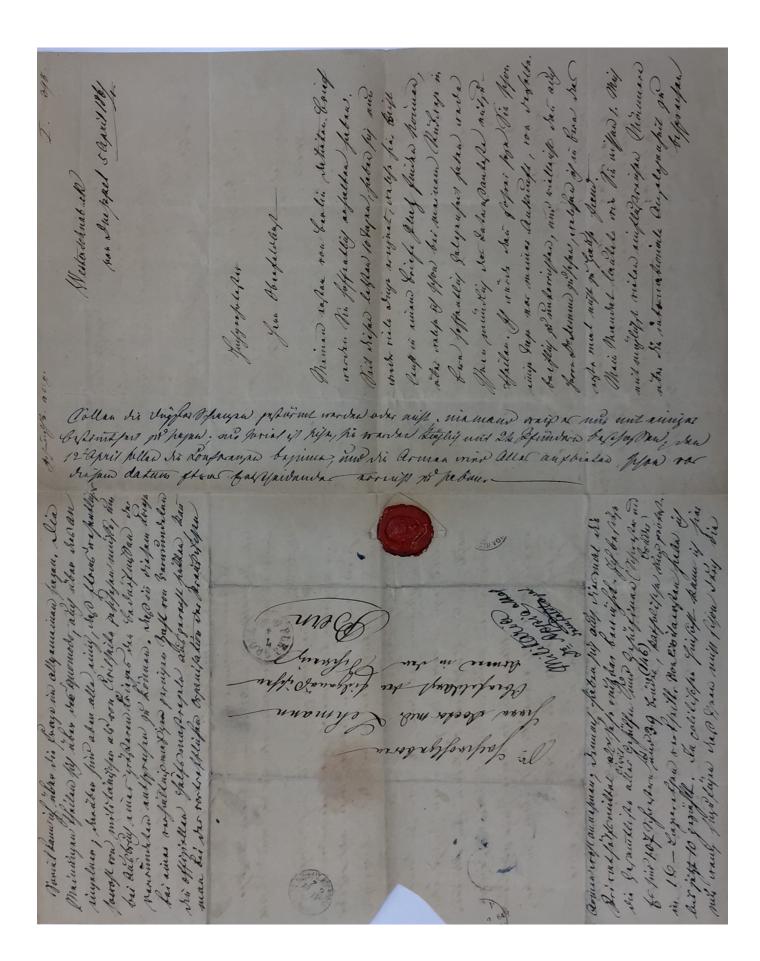
In Westerschnabek habe ich Gelegenheit gehabt eine kleine 2 stündige Konferenz von 10 Militäraerzten zu improvisiren, in welchen die Punkte nochmals durchdiscuthirt wurden.

Ueber Neutralität, wird der Wunsch der Erreichung derselben allgemein geäussert, aber die Schwierigkeit in praxi hervorgehoben.

Sollen die Düppler Schanzen gestürmt werden oder nicht; niemand weiss es nur mit einiger Bestimmtheit zu sagen; nur soviel ist sicher, sie werden täglich mit 24 Pfündern beschossen; den 12^{ten} April sollen die Konferenzen beginnen, und die Armee wird Alles aufbieten schon vor diesem Datum etwas Entscheidendes erreicht zu haben.

Soviel kann ich über die Frage im allgemeinen sagen. Die Meinungen theilen sich über das quomodo, auch über das an einzelner; darüber sind aber alle einig, dass Etwas wesentliches sowohl von militärischer als von Civilseite geschehen müsse, um bei Ausbruch eines grösseren Krieges den Bedürfnissen der Verwundeten entsprechen zu können. Dass in diesem Kriege bei einer verhältnismässig geringen Zahl von Verwundeten die offiziellen Hülfsmassregeln ausgereicht hätten, kann man bei der vortrefflichen Organisation der Preussischen Armee wohl haben sich annehmen: dennoch auch diesmal die Privathülfsmittel als sehr nutzbar bewährt. Ich besitze die Gesamtliste aller Civilgehülfen und Gehülfinen (Schwester und Brüder). Es sind 107 Schwestern und 39 Brüder (146), katholische und protest[antische] in 16 Lazarethen vertheilt. Von Civilaerzten habe ich bis jetzt 10 gezählt. In politischer Hinsicht kann ich hier nur wenig hinzufügen dass Ihnen nicht schon durch die¹

¹ Der Brief B endet mit einem unvollständigen Satz. Siehe Brief C für den Schluss.



Mice week me they as flight flestrand somewhat med Mo at Sufin Sriege 19 Dis Milledans Me som the orefelludor gentlered filled mis bestrifuis his fredly oil well polle free, weller aber wiff the presed thefold youther Cours rainvallerrobu, the west the be downer. vom Blivelffeller) auf no orbudlig mid ling grant falen, How with friend alled nestliff or trailers, wing real bollind Sofathe allywain gradifiers, alow ater to Throughast by William 23 haf of suit a rochuspel six value in Prisoragied the prospelies dearhow wither any asythe Paulo Comber Seu Lolow Mu Vice Burger Sen 14 and flet and getra but faction pl, windred his Spillerafund be Conspeter Louge Sing Lyndhily roberiles, my bing Milleraugh Moldicarde in portales into greetiniaris quifil fabar pairle wilness somber, - in Couly follow augustion sins the 2 points to bergeray our 10 MV. derflan me southall things annabiable galfoplain muchas La Mittedelhabe fula y Jelyrafin getude Theles Maile alitat, mire the Muly be frentful Juj broid whitether Ruper Saw wards De Minde granting allgamain grangers, Mr. man how House 14 plani Jarrosylobum in for gathe fall partifled of logal. Saylisedthist mich. Homes, Or grown all the wings out Rolls. OHeres por she Beliew, four base, flan bases counter and grofeful in mis with highelle but face Dynapolli moth ropport, fath ignica flow it purifice from The sawfreed for the Pays schoolfor, note in orfliation, form, our in orflinishund freeten. On the Shi Mighty. had leeftling soloughful. 2. Sa solope. Maige sies Mr. Merrichan beforeboog anyform for son again. Jahred streets weethery Hoosting polaritar, star Tapart for Spatisteil, eracifac in Graderan and roof gradunds In Jin in the Capacas for shall be faller wine the found it was that will sime Capulte aspen who on Congression, when Si Miltherayla gabra in Allowing hilaby around the ast 1) Websol full ofus Out water full in Poplating Olapso minuly, Wale Du The pates merities Middlight galayer Horan 3. Fally alloade States on from, no a would producedy made great Yaltrein Versones wir 86. M. Johnston, autyran.

LETTRE (B)

Enveloppe : Dr. Appia attaché, de l'hôpital de campagne à Son Excellence M. le D^r Lehmann, Médecin-chef de l'armée fédérale en Suisse, Berne

Westerschnabek
Devant Düppel, 5 avril 1864

Très honoré Monsieur le Médecin en chef,

J'espère que vous avez bien reçu ma première lettre de Berlin. Beaucoup de choses se sont à nouveau passées ces 10 derniers jours, en sorte qu'il me serait difficile de vous les conter par le menu dans le présent courrier. J'espère cependant avoir l'occasion de vous faire en personne le récit des points les plus intéressants lors de mon retour à Berne. Je prendrai d'ailleurs la liberté de vous informer de mon arrivée quelques jours auparavant par courrier, et profiterai peut-être de l'occasion pour rencontrer le D^r [?], que je n'avais pas trouvé chez lui lors de mon précédent passage.

Mon mandat, comme vous le savez, était triple : 1. M'entretenir de la question d'ordre international qui nous intéresse avec le plus grand nombre possible d'hommes d'influence et vérifier dans quelle mesure elle suscite leur sympathie et leur considération. 2. Voir comment et sous quelles conditions nos résolutions peuvent s'appliquer. 3. Agir moi-même partout où cela s'avérerait souhaitable et pertinent.

J'ai d'ores et déjà atteint en partie ces trois objectifs, et ce n'est point sans satisfaction que je m'en retournerais dès aujourd'hui pour communiquer à notre Comité les observations ci-après : 1) À quelques rares exceptions près, j'ai rencontré partout dans le Schleswig un véritable intérêt pour la cause, variable seulement dans sa forme et dans son intensité. On est et on ne peut qu'être unanime à reconnaître l'utilité des Comités de secours. Les Comités de Berlin, de Hambourg, de Flensbourg ont magnifiquement travaillé. Plus de détails à ce sujet lorsque nous nous verrons. Concernant le second point, les avis divergent selon qu'ils émanent de médecins militaires, de civils ou de semi-civils comme les chevaliers de Saint-Jean.

Sauf rares exceptions, les médecins militaires n'acceptent pas facilement que les secoureurs volontaires exercent leur activité, du moins à grande échelle, jusque sur le champ de bataille, voire même dans les ambulances volantes ; en revanche, ils trouvent tout indiqué de les engager dans les hôpitaux de deuxième ligne, de manière à pouvoir disposer de plus de personnel médico-militaire sur la ligne de front. – Ils reconnaissent cependant que, durant cette guerre, 1. les étudiants à Missunde 2. les chevaliers de Saint-Jean devant Düppel, les frères du Rauhenhausen 2^e [?], les frères de Duisbourgen 1^{er} [?] se sont montrés fort utiles sur le champ de bataille et n'ont aucunement compromis l'ordre au sein de l'armée. Ils admettent le fait et autoriseraient aussi probablement la participation des secoureurs civils, mais refusent d'organiser par principe un corps constitué de ces derniers.

Afin de remédier au déséquilibre entre aide et besoins en temps de guerre, l'on pourrait et l'on devrait entre autres mettre à profit les périodes de paix pour préparer les infirmiers traditionnels à l'engagement militaire, ce à quoi MM. les médecins militaires se sont déclarés disposés. En outre, beaucoup émettent le souhait de voir relever le statut [des] médecins militaires, tant d'un point de vue social que militaire, ce qui amènerait les médecins civils à se consacrer plus facilement à la chose militaire. Les Comités devraient mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir de préparer en temps de paix, notamment dans la perspective d'éventuels conflits, et élaborer d'éventuels plans de secours afin d'être parés à toute éventualité.

J'ai eu à Westerschnabek l'occasion d'improviser, en présence d'une dizaine de médecins militaires, une petite conférence de deux heures au cours de laquelle tous ces points ont à nouveau été passés en revue.

LETTRE B

Si l'idée de la neutralité fait l'unanimité, les difficultés de sa mise en pratique sont également soulignées.

Pour l'heure, personne ne saurait dire avec certitude si l'assaut va être donné contre les redoutes de Düppel; une seule chose est sûre, elles subissent jour après jour le bombardement des pièces de 24; les conférences doivent débuter le 12 avril, et l'armée mettra tout en œuvre pour s'assurer un avantage décisif avant cette date.

Voilà ce que je peux dire sur la question à titre général. Les avis divergent quant à la façon de procéder, mais également selon les individus ; tout le monde en revanche s'accorde à dire qu'il faudrait une évolution radicale, tant du côté militaire que du côté civil. pour qu'il puisse être subvenu comme il se doit aux besoins des blessés dans le cadre d'un conflit de plus grande ampleur. En ce qui concerne le conflit qui nous occupe, il est à supposer, au vu de l'exemplaire organisation de l'armée prussienne, que les mesures de secours officielles auraient suffi à la bonne prise en charge des blessés, relativement peu nombreux. Cependant, les secours privés ont une fois de plus fait la preuve de toute leur utilité. J'ai en ma possession la liste complète de l'ensemble des infirmiers et infirmières volontaires (sœurs et frères). On compte au total 107 sœurs et 39 frères (146), catholiques et protest[ants], répartis dans 16 hôpitaux. J'ai jusqu'ici recensé 10 médecins civils. D'un point de vue politique, je ne puis guère ajouter quoi que ce soit que vous n'ayez déjà1

¹ La lettre B se termine par une phrase incomplète. La suite se trouve dans la lettre C.

BRIEF (C)

Zeitungen erfahren hätten.¹

Samstag und Sonntag sah ich die Beschiessung und in Brandsteckung der Blockbauten der Schanzen und der Stadt Sonderburg [Sønderborg]. Es war dies ein düsterer Anblick. Von Zeit zu Zeit sah man die Blitze, sodann hörte man den Donner der 24 Pfünder, und während dessen loderte der Brand in hellen Flammen. Grosse Einwirkung auf das feindliche Heer schienen diese Zerstörungen, soviel man erfahren konnte, nicht gehabt zu haben, denn schon 2 Tage darauf hörte ich es donnern wieder, und neue Schlachtpläne waren im Gange, von denen uns bald dies bald jenes Stück, in Form von Hörensagen zu Ohren kamen.

Am Sonntag morgen sollte ein neuer Kriegsplan unternommen werden, welcher aber unerwarteter Hindernisse wegen unterblieb, so dass die Sanitätscompagnie der ich mich angeschlossen hatte, wieder in ihre Quartiere zurückkehrte.

Seit dem wird Düppel mit mehr oder weniger Heftigkeit beschossen; vor drei Tagen hatten die Preussen infolge einer solchen Kanonade nur 8 Tote und Verwundete. Ich bin gestern von Westerschnabek nach Flensburg zurückgekehrt um hier die schon besuchten Lazarethe wieder zu sehen.

Ich hatte unter andern die Gelegenheit das Johaniterhospital mit dem hier nur vorübergehend erschienen Geh. v. Langenbeck nochmals genauer durchzugehen. Es sind daselbst unter einige 20 Verwundete im Augenblick nur wenig Schwerverwundete; ihre Verpflegung ist ganz vorzüglich. Es werden in dem Flensburger Johaniter Lazareth nur Offizier behandelt. Die übrigen Lazarethe sind ausserdem besonders in Flensburg ganz vorzüglich eingerichtet und die Verpflegung lässt in jeder Hinsicht nichts zu wünschen übrig. Freilich würden sich die Dinge unvermeidlich anders gestalten, wenn einmal in Folge einer eigentlichen Schlacht eine grosse Zahl von Verwundeten Verpflegung finden müssten.

¹ Der Anfang des Satzes findet sich am Ende des Briefes B.

In den Dörfern um Düppel, bei Broaker, Nuebel, Stenderup, Baurup, Oster und Westerschnabek u. s. w. sind wohlhabende Bauernhäuser in Lazarethe umgewandelt; freilich sind die Stuben etwas niedrig, aber da die Bauern meist sehr wohlhabend zu seyn scheinen, ist die innere bauliche und materielle Einrichtung doch recht leidlich.

Militär wie Civilaerzte sind von dem wärmsten, lobenswerthesten Eifer.

Für ihre schöne edle Pflicht beseelt. der Johaniter Orden hat ihre menschenfreundliche Thätigkeit auf das erfreulichste, ich möchte sagen auf das Glänzendste, bewährt.

In Altona, in Flensburg, in Nuebel, vor Dueppel, in Kolding, sind Lazarethe durch sie angelegt, den Verwundeten von Dueppel werde [unleserlich] Wasser bis Flensburg gebracht, sodass sie fast gar keine Einschränkungen erleiden, Barmherzi Schwestern und Brüder aller Art helfen und pflegen bei Tag und bei Nacht.

Ueberall finde ich Zugang und die freundlichste Aufnahme; dank der guten Empfehlung und meiner Antecedentien, welche von den Militäraerzten bekannt sind.

Auch für mich hab[en] sich schon mehr[ere] Gelegenheiten geboten nützlich zu seyn, durch Bestellung von Selterswasser in grösseren Mengen; durch Hülfe bei Operationen, durch Besprechungen mit jüngeren Aerzten, durch directe Gaben an Hülfsbedürftige Verwundete, oder deren Eltern.

Entschuldigen Sie hoch geehrter Herr Oberfeldarzt das Incoherente meines Briefes; ich bin seit 14 Tagen factisch wie im Bivouac und finde kaum zwei Stücke Papier von derselben Grösse. Bis jetzt musste ich sogar meine Briefe stückweise mit Bleistift schreiben.

Wenn Sie es für die Sache der Verwundeten und sonst passend finden, so könnte vielleicht der Bund aus meinem Brief eine kleine Notiz entnehmen, welche ich dann später noch durch einen eigentlichen längeren Artikel vervollständigen könnte. Nur wünschte ich recht sehr.

1. Dass man darin hervorhebe wieviel davon sowohl von Seiten der Regierung als der Privathülfsvereine für die Leidenden gleich von Anfang schon geschehen.

- 2. Dass der Johaniterorden sich hier in ausgezeichnetster Weise praktisch nützlich und menschenfreundlich gezeigt hat.
- 3. Dass das Militäraerztliche Personal in jeder Hinsicht seine Pflicht bestens erfüllt hat.
- 4. Dass ich als Delegirter überall vom Minister, Feldmarschall Kronprinz ab bis in alle Militärstaende die freundlichste Aufnahme gefunden habe.
- 5. Dass sich überall die wärmste Sympathie für die allgemeinen Fragen der Verwundeten gezeigt hat.
- 6. Wenn der Bund eine Zeile über mich und die Zweckmässigkeit meiner Delegation sagen will, so werde ich ihm dankbar dafür seyn.

Und ihm etwas später einen längeren Artikel nachschicken.

Entschuldigen Sie nochmal die unrechtmässige Form meines Briefes und genehmigen Sie den Ausdruck meiner ausgezeichnetsten Hochachtung

Ihr ergebener

Appia Dr.

Flensburg Mittwoch 9 April?

Die Einwürfe gegen das International Unternehmen müsste ihr Journal nur schwach betonen, und den offenbaren Nutzen etwas hervorheben.

falchia Lung non in orani furtames var Hout Ovicour bury. Engary Quality Mon ful man it bligs formen s Naplan lodants in fellow fleening from suurishe auf rim familiantino phomas trops Inglosicione, Journal man as for former kounts, will grant in future James James itindus, mit which officers places muran in Graciera, von drawn sing ba the ball grand that in home wan Gornafano po Ofran Raman, Clie Fountag morphul fallety Tary navas drings stay nu konounul crantes, willy

LETTRE (C)

appris par les journaux.²⁹

Samedi et dimanche, j'ai été témoin du bombardement de la ville de Sonderbourg et de l'incendie des blockhaus des redoutes. Sombre spectacle. À intervalles réguliers, nous apercevions des lueurs, suivies immédiatement par le grondement des pièces de 24, cependant que l'incendie éclairait l'horizon d'une immense lumière. Autant que nous puissions en juger, ces destructions n'ont pas semblé porter un coup véritable à l'armée rivale. En effet, 2 jours plus tard à peine, les canonnades reprenaient, et l'on échafaudait de nouveaux plans de bataille dont la rumeur portait à nos oreilles tantôt un volet, tantôt un autre.

Un nouvel assaut prévu pour le dimanche matin n'a finalement pas eu lieu en raison d'obstacles inattendus, si bien que la compagnie sanitaire à laquelle j'étais rattaché a dû réintégrer ses quartiers.

Depuis lors, Düppel est soumise à un bombardement plus ou moins intense; il y a trois jours, à la suite d'une telle canonnade, les Prussiens n'ont décompté que 8 morts et blessés. Je suis retourné hier de Westerschnabek à Flensbourg pour me rendre dans les hôpitaux que j'avais déjà visités.

J'ai eu notamment l'occasion de parcourir à nouveau, plus attentivement cette fois, l'hôpital des chevaliers de Saint-Jean, cela en la compagnie du professeur Hon[oré] v. Langenbeck. Parmi la vingtaine de patients qui s'y trouvaient à mon passage, je n'ai compté que quelques blessés graves. Cet établissement, dont les lits sont destinés à des officiers uniquement, assure à leurs occupants une alimentation exemplaire. Du reste, les autres hôpitaux, particulièrement à Flensbourg, se caractérisent par un équipement modèle, et il n'y a absolument rien à redire sur la nourriture proposée aux patients. Notons cependant qu'il en irait inévitablement autrement s'il fallait soudain, à la suite d'une bataille, ravitailler un grand nombre de blessés.

Dans les villages autour de Düppel, près de Broacker, Nübel, Stenderup, Baurup, Osteret Westerschnabek (etc.), de bonnes maisons de paysans ont été transformées en ambulances. Les pièces y sont

²⁹ Le début de la phrase se trouve à la fin de la lettre B.

LETTRE C

certes un peu basses, mais ces bâtisses, qui dénotent une aisance certaine, offrent une structure interne et un aménagement matériel tout à fait acceptables.

Les médecins militaires comme civils font preuve d'un zèle et d'un dévouement des plus louables.

Ils sont habités par la beauté et la noblesse de leur tâche. Les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean se sont acquittés de leur charitable mission de la plus satisfaisante, je dirais même de la plus brillante des façons.

À Altona, à Flensbourg, à Nübel, devant Düppel, à Kolding, ils ont créé des hôpitaux, les blessés devant Düppel [illisible] de l'eau jusqu'à Flensbourg, si bien qu'ils ne manquent pratiquement de rien, de charitables sœurs et frères s'occupent d'eux et les soignent jour et nuit.

Partout l'on m'ouvre les portes et je suis accueilli de la plus chaleureuse des manières ; cela grâce à la bonne recommandation dont je suis muni ainsi qu'à mes antécédents, qui sont connus des médecins militaires.

J'ai déjà eu moi-même à plus[ieurs] reprises l'occasion de me rendre utile, en commandant de grandes quantités d'eau de Seltz; en aidant dans le cadre d'opérations, en échangeant avec de jeunes médecins, en faisant certains dons aux blessés démunis ou à leurs parents.

Veuillez me pardonner, très cher médecin-chef, l'incohérence de cette lettre; voilà 15 jours que je vis de facto comme en bivouac et que j'ai de la peine à trouver ne seraient-ce que deux feuilles de papier de la même taille. J'ai même dû écrire une partie de mes lettres au crayon à papier.

Si cela vous semble servir la cause des blessés et si la chose vous semble appropriée, le *Bund* pourrait reproduire une petite note à partir de ma lettre, que je compléterais ensuite par un véritable article, plus long. Certaines choses me tiennent simplement beaucoup à cœur :

1. Que l'on y souligne tout ce qui a été fait dès le début en faveur des victimes tant par le gouvernement que par les sociétés d'aide privées.

LETTRE C

- 2. L'Ordre de Saint-Jean s'est avéré d'une utilité et d'un dévouement philanthropique au plus haut point remarquables.
- 3. Le personnel médical militaire s'est à tous les égards acquitté de son devoir de la plus satisfaisante des manières.
- 4. En tant que délégué, j'ai partout reçu un accueil des plus chaleureux, de la part du ministre, du feld-maréchal, du prince héritier et à tous les échelons militaires.
- 5. La question des blessés a suscité partout une très grande sympathie.
- 6. Si le *Bund* souhaite consacrer quelques lignes à ma personne et à la pertinence de ma mission, je lui en serai reconnaissant.

Et je lui ferai parvenir ultérieurement un article plus long.

Encore une fois, je vous prie de bien vouloir excuser le format bien peu académique de ma lettre. Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée

Votre dévoué

D^r Appia

Flensbourg, mercredi 9 avril?

Il serait bon que votre journal se contente d'effleurer les remarques contraires à notre entreprise internationale et mette en valeur son évidente utilité.



Samuel Lehmann
lors de la *Convention de Genève*

1

fol I

Hochgeehrter H. Oberfeldarzt,

Meine bestimmte Absicht war es über Bern nach Genf zu reisen um Sie dort aufzusuchen um Ihnen Weiteres über meine Mission nach Schleswig mittheilen zu können. Die Umstände haben es nicht erlaubt. Schon in Hamburg wurde ich in Folge der Strapatzen und der unregelmässigen Diät von einer heftigen Diarrhoe ergriffen und musste auf dem schnellsten Wege wieder nach Hause, da ich Verschlimmerung befürchten konnte durch des irgendeinem Gasthof stecken bleiben zu müssen. Meine etwas rasch aufgesetzten Mittheilungen vom Kriegsschauplatze werden Sie erhalten haben. Leider erlaubten mir die Zeit und Kräftenicht häufiger und ausführlicher zu schreiben. Meine Hauptmittheilungen mussten natürlich an mein Comité gehen; wo ich sie dann zur Erarbeitung eines allgemeinen Berichtes wieder finden werde. Diesen Bericht werde ich nicht ermangeln Ihnen, hochgeehrter Herr Oberfeldarzt, mitzutheilen, sobald er fertig sein wird.

Meine Reise war, wie zu erwarten stand, mit mancherlei Hindernissen und Schwierigkeiten verbunden, ist aber auch, wie ich hoffen darf, nicht ohne einige Frucht für unseren Zweck geblieben.

2

Meine Arbeit dort könnte sich eintheilen lassen in theoretischen und einen praktischen Theil. Ersterer bestand darin die Ideen des internationalen Kongresses der Prüfung erfahrener Männer zu unterwerfen und durch Discussion der Reife näher zu bringen. Hiezu fand ich Gelegenheit 1. in Konferenzen vor Düppel und in Kolding 2. in Privatbesprechungen; mit den meisten H. Stabsaerztenin Berlin, mit Militärund Civilaerzten in Flensburg. Die Meinungen theilten sich über die Einmischung der Civilhülfe im Krieg. Die oberen Militäraerzte z. B. Generalstabsarzt Dr. Grimm in Berlin, Generalarzt und Lazarethdirector Dr. Berndt in Flensburg, Oberarzt Dr. Berger in Gravenstein fanden diese Einmischung nicht ganz unbedenklich und ihre Tendenz ging im Ganzen mehr dahin die Militäreinrichtungen nach Bedürfnis zu vermehren und zu verbessern, damit diese auch im Kriegsfalle selbständig bleiben,

dabei wurde aber von jenen Herrn die Nutzbarkeit der Privathülfe, wenigstens für Anschaffung von Dingen, weniger für Vorbereitung von Personen nicht in Abrede gestellt anerkannt - Die Militäre selbst fällten im allgemeinen über die Sache nur ein günstiges Urtheil, unter der Bedingung, dass die Militärdisciplin nicht beeinträchtigt werde; denn sie kommen selbst nicht so direct mit Civilpersonen in Kollision, da diese ja mit der eigentlichen Militärhandlung nichts zu thun haben und diese letztere also nur insoweit beeinträchtigen könnten, als sie allenfalls nach aussen indiscrete

3

Mittheilungen machen könnten. Die Militäraerzte 2^{ter} Ordnung, selbst diejenigen welche auf militärischer Disciplin auch im Sanitätswesen der Armee Nachdruck legten, sprachen sich im allgemeinen sehr vortheilhaft aus über die Nutzbarkeit der Hülfscomitees. Sie [unleserlich] machten faktisch von denselben reichlichen Gebrauch und verhehlten nicht, dass es ihnen viel angenehmer sey über freie Gaben frei walten zu können, als das Nöthigeerst auf dem Wege der Bureaux sich zu erbitten und nachher über jeden Gegenstand Rechenschaft ablegen zu müssen. Allgemein wurde von Seiten des aerztlichen Personals zweiter Ordnung, also den direkt mit den Blessierten in Berührung kommenden, der Wunsch geäussert, weniger an Inventarzwungen, Einregistrirungen, Rechnung ablegen u.s.w. gebunden zu seyn, und damit womit viel Zeit verloren gehe und diese etwas freier aus dem Grunde fusse des gegenseitigen Vertrauens handeln zu können, wodurch vielleicht, nach einem Kriege auf ein Armeecorps, wenn überhaupt, einige materielle Verluste entstehen fallen könnten, wogegen aber der viel schätzbarere Vortheil gewonnen würde, eines ansehnlichen Zeitgewinns im Momente, wo Zeit Gold werth ist, und freierer Verwendung materieller Gegenstände, wodurch für den Verwundeten und Kranken, im Momente des grössten Bedürfnisses auch die nutzbarste Hülfe geboten würde.

Die Ueberzeugung habe ich, und haben auch andere aus den diesmaligen Erfahrungen gewonnen, dass Hülfscomitees aus dem Civilstande in jedem irgend ernstlichen Kriege, nicht bloss nützlich, sondern unentbehrlich sind, indem die offizielle Sanitätseinrichtung nie ausreichen kann, sobald die Zahl der Kranken und Verwundeten etwas rasch anwächst.

Auch in Bezug auf helfende Personen, Krankenwärter und Wärterinnen herscht in der ganzen Armee nur eine Stimme der vollsten Anerkennung. Auf preussischer Seite allein habe ich 145 Personen gezählt von denen ungefähr ¾ Wärterinnen

4

alle, fast ohne Ausnahme, katholisch und protestantisch, haben sich bewährt, und haben der leidenden Armee Dienste geleistet, welche nie durch Militärwärter hätten allein geboten werden können. Die Armee, wie ich gesehen habe, begiebt sich leicht, ich möchte sagen gerne, der Krankenwartthätig[keit] und überlässt sie dem Civil; Sie bringt selbst nicht unschwer das Opfer, über das Wartpersonal nicht mit militärischer Unbedinatheit befehlen und verfügen zu können. weil sie den grossen Nutzen der freien, ich meine nicht militärischen Hülfe, in den Lazarethen anerkennt; ja die meisten dieser Wärter und Wärterinnenhaben sich nicht einmal anzubieten gebraucht, sie wurden förmlich von der Sanitätsbehörde ersucht, und auf dem Wege der Bitte Anfrage requirirt. Was nun freilich hier der Sache ausserordentlich zu Statten kam, das ist, dass jenes Wartpersonal, fast ohne Ausnahme, schon religiösen Korporationen angehörten, wodurch in ihnen schon Ordnung, Unterwürfigkeit, ich möchte sagen Militärdisciplin schon herkömmlich war. Fast täglich konnte ich mich durch factum und Wortversicherung davon überzeugen, wie unschätzbar diese kleine für sich bestehende Armee von Wartbeflissenen, mitten in der eigentlichen Armee, sich erwiesen, Beeinträchtigung der Militärordnung ohne irgend sich mit Unterwerfung unter dem freilich bewegten. Commando, sowie unter ihren eigenen Corporationsbehörden. Hiermit scheint nur also der allgemeine Frage erfahrungsmäsig erledigt, über die Zweckmässigkeit der Einmischung der Civilhülfe in der Armee im Felde, sowohl materielle Hülfe als Personenhülfe werden in jedem irgend ausgedehnten Kriege nicht nur nützlich sondern unentbehrlich seyn, und dieser Nutzen

5

fol II

wird esseyn, welcher faktisch jedes Mal die etwaigen Bedenken über Willenskollisionenund Disciplin beseitigen werden. Die absolute Pflicht dem leidenden Krieger alle mögliche Verpflegung angedeihen zu lassen, wird faktisch die Benutzung jener sich darbietenden freien Hülfe zur Notwendigkeit erheben.

BRIEF D

Was nun das quomododieser Benutzung betrifft, so hätte ich darüber mehr zusagen, als mir der Raum eines Briefes es mir heute möglich macht. Ich will nur die mir die wichtigsten erscheinenden Punkte hier der Reihe nach andeuten.

- 1. Ist es Pflicht einer jeden Armee dafür zu sorgen möglichst selbständig dazustehen und daher mit materiellem Vorrat reichlich versehen zu seyn, und möglichst viele Individuen aus der Armee selbst zum Sanitätsdienst heranzubilden, theils zu Blessirten bringern, theils zu Krankenwärtern, und dies sowohl in Spitälern durch Wartübung, theils durch praktisch theoretischen Unterricht, theils endlich durch förmliche Sanitätsmanoeuvren, wie dies in der Schweizerischen Armee [unleserlich] schon geschieht. aerztliche Personal fand sich im allgemeinen nicht unzureichend und die Meinung herrschte ziemlich allgemein, dass deren soviele sie nicht bedürften, wenn nur das Wartpersonal vermehrt werde, wodurch die Aerzte vieler rein manueller Arbeiten enthoben würde. und mehr ausschliesslich ihrer aerztlich chirurgischen Arbeit Modus der Vermehrung obliegen könnten. Über den Sanitätshülfspersonals aus der Armee, wäre hier nicht der Ort ausführlicher einzugehen. Es ist dies ein besonders besprechende Gegenstand.
- 2. Den Aerzten, im Moment des Handelns, besonders nach grösseren Gefechten, freie Hand zu lassen, und freiere Verfügung über den materiellen Vorrath, damit der Hauptzweck, nämlich Verpflegung, nicht gefährdet werde. Wie dies in der Schweizerischen

6

Armee gehandhabt wird, ist mir ein Einzelnen nicht bekannt, ich kann nicht anders glauben, als dass die bureaucratie in unserer freien Schweiz gewiss nicht vorherrscht.

- 3. Die freie Einmischung der Civilhülfe in ihrem patriotischen oder enthusiastischen Handeln nicht aufzuhalten und über nichtige Formverletzungen den Behörden gegenüber, wenn überdies allgemeine Noth gross wird, hinaus zu sehen, wenn nur der Zweck erreicht wird. Bei dieser Einmischung aber darauf zu sehen:
- a) Dass auf dem Schlachtfelde selbst nicht militärische Helfer wohl zugelassen werden, möglichst aber dieselben schon vorher der Militärbehörde persönlich bekannt geworden seyen und ihnen die

grösste Unterordnung unter dem Ganzen anempfohlen werde, dabei aber auch dem persönlichen Enthusiasmus einiges Vertrauen geschenkt werden, da solchen Schlachtliebhaber nie eine grosse Zahl seyn werden, und von solchen auch meist eine edle, ordnungsliebende Gesinnung zugemuthet werden kann. Vor Düppel waren meines Wissens 16 Helfer vom rauhenhause und zwei vom duisburger Hause unter dem Schutze des Johaniter Ordens.

- b) Dass das Hülfspersonal, wie es auch wohl immer seyn wird, hauptsächlich in den Lazarethen verwandt werde; das Militärsanitätspersonal dagegen mehr im Felde selbst, wo natürlich überhaupt nur Mannspersonen zuzulassen sind.
- c) Dass das Civilpersonal möglichst in einer bestimmten vorher geordneten Korporation zusammengefasst werde, sey es nun einer religiösen oder philanthropischen; dass aber der Korporationsgeist in diesem Personal angeregt werde, und von jedem neu sich anbietenden mehr oder weniger verlangt werde; dass er sich vor seiner Benutzung einer Hülfs Corporation anschliesse, und eine bestimmte Kleidung, wenigsten

7

ein bestimmtes allgemein anerkanntes, sehr sichtbares Abzeichen trage. Wodurch dem weiblichen Personal gegenüber sofort die nöthige Ehrerbietung und Zurückhaltung gesichert wird, wies bei der gewöhnlich sehr freien Handlungsweise der Soldaten im Kriege unentbehrlich ist.

- d) Dagegen sollte aber auch selbst das weibliche Personal unter dem Schutze der Tracht, des Abzeichens, und der Oberbehörden vor keiner Pflege, welche sie auch sey, zurückweichen, was in Schleswig besonders von katholischen Schwestern sehr gerühmt wird. Wunden können überall vorkommen und müssen auch von Pflegerinen überall gepflegt werden können.
- e) Die Korporation wird wahrscheinlich immer eine mehr oder weniger religiöse seyn, und dieser Gesinnung soll daher auch mit der grössten Toleranz Rechnung getragen werden, und die Erfahrung wird lehren müssen, ob die rein humane Gesinnung, und der klar menschenfreundliche [unleserlich] reichen wird eine solche feste thätige hingebende Corporation von Volontairs zu bilden und in ihr einen Eifer auch thätig und konsequent zu erhalten. Aufrichtig gesagt, ich glaube es nicht. Vor Düppel waren es Brüder vom

Rauhen Hause in Hamburg, oder vom Hause in Dünsburg, in den Spitälern waren es Schwestern von Kaiserswerth von Bethanien, oder verschiedenen katholischen Orden. Ich habe nur drei oder vier vereinzelte nicht inkorporirte Helferinen gesehen.

Demnach wäre es noch zu versuchen, ob man nicht volontaires Frauen und Männer heranbilden könnte für die spezielle Verwendung im Kriege, ohne sie anders zu inkorporieren als es eben dieser spezielle Zweck mit sich bringt?

8

Jedenfalls könnte man die gewöhnlichen Krankenwärter, oder auch sich anbietende Volontairs in Spitäler sowohl, als auch in Spezialcursen und Übungen, auf den Felddienste vorbereiten, was immer nur ein Reingewinn für vorkommenden Fall seyn kann.

4. Abgesehen von dem helfenden Personale müssten die Comité es dafür sorgen :

Möglichst viel Geld zu sammeln, welches im Moment der Noth rasch verbraucht werden könnte und müssten hiezu die nöthigen Aufrufe u.s.w. [machen]. Freilich kommt im Augenblick des Bedürfnisses auch dadurch Geld zusammen, dass die allgemeine Theilnahme leichter anzuregen ist, diese wird aber die hauptsächlich angeregt durch den Hinblick auf die grosse Noth, und dieser soll eben gerade von vornen herein schon abgeholfen werden; wozu schon in Friedenszeit Geld gesammelt werden muss.

Dinge, welche rasch zu haben und zu verfertigen sind, sollen nicht im vorausgekauft und aufgespeichert werden, dagegen bei imminentem Kriege sofort die Mittel und Wege bedingungsweise angebahnt werden, gleichsam der Schlachtplan geordnet werden, um rasch die nöthigen Gegenstände sich anzuschaffen, z. B. die Quelle der zu [be]schaffenden Leinwand mit den Preisenim voraus durch Besprechung fixirt werden, Stroh, Seegras, die zu gebrauchenden Näherinnen zur Ausfertigung der Matratzen, Hemden, u.s.w. Die Mittel und Wege sind Wachstaffet, Guttapercha, Caoutchoucblasen u.s.w. zu verschaffen mit der Vorausbestimmung der Zeit, der Preise u.s.w.

fol III

Auch Quellen für Wein. Selterswasser, u.s.w. Bouillontafeln. Weine möglicherweise etwas im voraus gekauft werden. Unmittelbar und schon in Friedenzeit anzuschaffen wären gewisse chirurgischen Gegenstände als: Badewannen, Lokalwannen, Schienen in verschiedener Form nach Angabe der erfahrensten Aerzterespektiv des Oberfeldarztes der jeweiligen Armee. Feine Holzblätter um Schienen daraus zu schneiden (Schusterspähnen) Tragbahren für Verwundete nach anzugebenden Mustern. Das Geld könnte in Friedenszeit theilweise dazu verbraucht werden eine Sammlung aller Hauptformen der obigen Gegenstände anzulegen. zur freien Benutzung für Probeübungen und etwaigen weiteren Bestellungen. So ist z. B. Das ganze, für die zukünftige Schleswigholsteinische Armee bestimmte chirurgische Arsenal in Flensburg frei in allen Spitälern für die Preussischen Verwundeten mit grossem Vortheil verbraucht werden. Dieses Arsenal entspricht ziemlich dem oben erwähnten von einem Comité zu bildenden. Die ganze Thätigkeit der Komitees müsste mit der der Militäraerzte in freundlichster und rücksichtsvollster Weise Hand in Hand gehen. Die Komitees müssten jedes wenigstens einen Arzt in seiner Mitte haben. Das Hamburger Komitee hat keine und ist zuweilen in Verlegenheit gewesen über die Realisirung dervon Aerzten an dasselbe gerichteten Bitten. Sehr wichtig wäre dies deswegen, damit nicht nutzlose oder wenigstens unwichtige Anschaffungen in grosser Menge geschehen, welche nachher doch den

10

aerztlichen Wünschen nicht entsprechen: zu grosse Mengen aufgethürmter Charpie, zu viele und zu lange Rollbinden welche in Schleswig sehr wenig gebraucht worden sind, zu kleine dreieckige Tücher, von zu rauher und zu neuer Leinwand, nicht – zu viel Wundspritzen, welche besser durch Irrigatoren zu ersetzen sind [Zeichnung eines Zylinders]. Auch könnte das Komité sein Geld zur Anschaffung einer künftigen militärchirurgischen Bibliothek nutzbar machen, wozu der Staat vielleicht nicht so leicht Geld geben wird, und wozu ein praktischer Arzt, auf die Möglichkeit hin eines Mi Feldzuges sein Geld auch nicht so leicht verwenden wird.

Bei ein [emlos] brechenden Kriege hätte das Hauptcomité des nächsten Landes sofort : 1) Bevollmächtigte an die Hauptcentren

BRIEF D

des bekriegten Landes zu schicken, welche sich mit dem Comite in Verbindung setzt um dasselbe von den vorkommenden Bedürfnissen und zu machenden Anschaffungen zu unterrichten, und entsprechende Filialdepos an den Orten anzulegen.

2) Sich auf das Genaueste, durch [unleserlich, Benehmen?] mit den Militärbehörden, Lazarethdirectoren, Eisenbahninspectoren u.s.w., davon zu vergewissern, auf welchem Wege die zu besendenden Gegenstände möglichst portofrei an die verschiedenen Orte verschickt werden können; insbesondere zu erwirken, dass die Eisenbahnen wenigstens eine

11

Preisermässigung bewilligen werden, und 2^{tens} dass die Militärbehörden den Komitees Requisitionswagen für ihre Transporte zu Gebote stellen werden.

Es versteht sich von selbst dass die Komitemitglieder sich in die Arbeit zu theilen haben. 1. Rechnungsführung und Aufrufe zu Kollecten. 2. Korrespondenz mit den Bevollmächtigten 3. Anschaffungen und Verfertigung gewisser Gegenstände en gros 4. Verpackungen u.s.w. – Die Komiteesferner gelegener Länder müssten nothwendig einem zunächst agirenden Comité ihre Helfer zur Verfügung stellen.

Nachdem, Verehrtester Herr Oberfeldarzt, ich Ihnen einige Ideen über die Prinzipien der Sache hingeworfen habe, hätte ich noch einige Worte hiezu zu sagen über den rein praktischen Theil meiner Mission. Über diesen kann ich kurz mich fassen. Es bestand eben einfach darin nach Möglichkeit den Verwundeten selbst nützlich zu seyn. Faktisch hat es an chirurgischen Händen nicht gefehlt und wäre es eine beschrenkte [unleserlich, Resumption?] von mir glauben zu wollen, dass ich zum Wohl der Verwundeten erheblich beigetragen habe. Was kann überhaupt ein einzelner Mann in solchen Fällen thun: Handanlegen bei Verbänden, Assistiren bei Operationen, seine praktische Erfahrung, bei den einzelnen Fällen, mittheilen; seinen Beinbruchapparat der Kritik der versammelten Kollegen unterwerfen, Wein zu kaufen und in die Spitäler schicken, Selterswasser abgesenden. Leichter Verwundeten Bier vertheilen, dem

über sie vorgesetzten zur Verwendung für sie einiges Geld geben. Für Strohlagen in den Waggons zu sorgen, einer Wittwe eines Schwerverwundeten etwas Geld schicken, vor Dueppel bei den ersten Verbänden mithelfen, darin bestand meine Hauptthätigkeit und, wie sie sehen, war es vor allem Bezeugung des guten Willens.

Geehrtester Herr Oberfeldarzt sie hingeworfenen Zeilen wohlwollend an. Ich leide an einer leichten Unterleibserschlaffung, die ich durch das Bett rasch zur Heilung bringen will; ich schreibe im Bette, in ziemlicher unbequemer Stellung; Ich wollte aber nicht zögern wenigstens durch einige Zeilen meinen beabsichtigten Besuch in Bern zu ersetzen. Wollte ich abwarten, bis ich Ihnen einen vollstendigen Bericht geben kann, so würde ich theils durch noch über den Feldzug zu erhaltende briefliche Mittheilungen, theils durch die einlaufende Privatbeschäftigung in die Länge gezogen worden seyn. – Weiteres mehr rein chirurgische behalte ich mir auf später vor. Entschuldigen Sie die vielen [unleserlich]. Machen Sie von diesen Zeilen den Gebrauch, der Ihnen zweckmässig erscheinen wird genehmigen Sie bis auf Weitere Mittheilung den Ausdruck meiner ausgezeichnetsten Hochachtung. Appia

13

fol 4

Sollten Sie diesen Brief zu sonst einem Zwecke gebrauchen wollen, so darf ich bitten das bureaukratischen Elements der Preussischen Armee nur in sehr leichten gelinden Worten Erwähnung zu thun, da dies mir selbst nur in freundschaftlichen Privatgesprächen mitgetheilt worden ist.

Ich erwarte noch einige Angaben mehr rein chirurgischen und chirurgisch strategischen Inhalts, mit welchen ich meine eigenen vervollständigen werde, und einen mehr chirurgischen Bericht ausarbeiten kann.

[grosse Klammer an Seite mit Bemerkung links vertikal :] Dies bitte ich keinenfalls weiter bekannt zu machen.

Doch will ich nicht schliessen, ohne wenigstens über den Düppeler Sturm folgende Hauptergebnisse anzuführen :

BRIEF D

Hülfsmassregeln an Aerzten, Krankenträgern, Armeewagen, 200 Bauernwagen waren in grossem Massstabe getroffen worden, die ziemlich auf die ausgeloosten Kompagnien die Hülfe besten verwandt wurde, welche ursprünglich und étatmässig auf die ihnen entsprechenden Regimenter fällt, man kann die Vermehrung ziemlich auf das 3 bis 4fache anschlagen. Trotzdem war die Hülfe bei einem mittleren Verwundungsgrad von 8%, gerade ausreichend um in 10 Stunden allen Verwundungen die erste Hülfe und nächtliches Unterkommen zu bieten angedeihen zu lassen.

Die Verbandplätze waren zu zahlreich und zu zerstreut, wodurch Kräfte sich zersplitterten, 3-4 Hauptverbandplätze wären wohl besser gewesen. Die Aerzte hätten sich in diesen wirksamer bewegen können, und die rein manuelle Arbeit mehr den Krankenträgern und Wärtern überlassen können; letzterer kann man nicht zu viele haben.

Etwaige Klagen über Mangel an der nöthigen Hülfe sind grundlos und ungerecht; aber die Ausdehnung der getroffenen Hülfsmassregeln zeigt eben, dass die offizielle Armeesanitätseinrichtung unzureichend ist und einer Reorganisirung respektive Vermehrung bedarf.

Dass das ganze Sanitätspersonal in ausgezeichnetster Weise seiner Pflicht nachgekommen ist braucht kaum erwähnt zu werden.

[Klammer bis hier, und Bemerkung rechts vertikal:] Es ist zu unvollständig und bedarf ausführlicherer Begründungen.

14

Vom 8ten Februar bis 31 Maerz schickte das Hamburger Comité an 38 Lazarethe

1000 (tausend) Colis = 102,000 Pfund

Die Hauptgegenstände waren: Hemden, Socken, Unterjacken, Unterhosen, wollene Decken, Schuhe, Schlafröcke, Matratzen, Pfähle und Kissen, Luft und Wasserkissen von Guttap., Wein, Bier, Früchte, Apfelsinen und Citronen, Fruchtessig, Sodawasser, Selterwasser, Tabak, Bouillon, Gyps, Watte, Schwamme, Heftpflaster, Guttapercha [unleserlich], übermangansaueres Kali, chirurgische Instrumente, Bücher, Stühle und Bettstellen, Charpie, Verbandzeug. Dr. Appia

1011 Manis befinnels depils war in now bar barn now grug po rifer min Tis book auf & fughe min ffra Markers inter main Mipiow way Toflating millfrilew go kouna. Na Muchands februs of wife wolands. Ofon in grembury wards if in Lolyn he Phraguetra mus der un rapluca Pyra das son min plys range spriffer new wirds and how foull from Myr muits way fairfa, de if bafureflaw Kounts, Jung Man - Allimorning he brabels in igninamian Graffof Berlin blaide monufaid. - Mins whore oulf any offen Millfailingues som brigo placefult warden die refullaw pubaw. Like relocables mis guit new driefto miss prinfigne mus - fuplipe go pfraitaw. Mins frencharldfail in upow unither naturlujan min Comite gapen, so iffi his his por hoarbulling una alpamaniaran Civilla dinta findan vando Niga Certiff words in mul sourceyalu ffrom fuffuntatar for Obarfaldans, mismidfrilaw, johale as lasking fyr wind. Min Chiefs wer, wis go enventew show, unto muchfalai Juntruiffun nur Pepinaniskaikand rabinde The abre any, win if foffen dail, will ofus sunings found This mufaraw ground publishaw.

Lettre (D)

1

fol I

Très honoré Monsieur le Médecin en chef,

J'avais la ferme intention de me rendre à Genève en passant par Berne pour vous y rendre visite et vous en dire davantage sur ma mission dans le Schleswig. Les circonstances m'en ont toutefois empêché. À Hambourg déjà, je fus pris d'une forte diarrhée en raison de la fatigue et d'une alimentation irrégulière. Je dus par conséquent rentrer chez moi par le chemin le plus rapide, craignant de me retrouver bloqué dans une quelconque auberge si le mal venait à empirer. Vous aurez sans nul doute reçu mes messages, formulés quelque peu hâtivement, du champ de bataille. Malheureusement, le temps et la force me manquèrent pour vous écrire de manière plus fréquente et détaillée. Mes principales communications étaient naturellement adressées à mon Comité, le but étant par la suite de les compiler en vue d'établir un rapport général. Une fois ce dernier achevé, je ne manquerai pas, très honoré Monsieur le Médecin en chef, de vous le faire parvenir.

Bien que, comme l'on pouvait s'y attendre, j'aie rencontré durant mon voyage un certain nombre d'obstacles et de difficultés, il est néanmoins permis de penser que mon entreprise a porté quelques fruits et contribué ce faisant à notre cause.

2

Mon travail sur place pourrait être divisé en une partie théorique et une partie pratique. La première consista à soumettre les idées du Congrès international à l'examen d'hommes expérimentés et à les faire mûrir par la discussion. J'en eus l'occasion 1. lors de conférences devant Düppel et à Kolding et 2. dans le cadre d'entretiens privés ; avec la plupart des médecins d'état-major à Berlin, avec des médecins militaires et civils à Flensbourg. Les avis divergeaient quant à l'intervention de secours civils dans la guerre. Les médecins militaires supérieurs, par exemple le D^r Grimm, médecin d'état-major général à Berlin, le D^r Berndt, médecin général et directeur d'hôpital à Flensbourg, le D^r Berger, médecin en chef à Gravenstein, étaient d'avis qu'une telle intervention n'était pas sans poser des problèmes, et ils avaient plutôt tendance à privilégier une multi-

plication et une amélioration des installations militaires selon les besoins, afin qu'elles restent autonomes même en cas de guerre. Néanmoins, ces messieurs ne contestèrent pas reconnurent l'utilité des secours privés, du moins pour l'acquisition d'objets, moins pour la préparation de personnes. Les militaires eux-mêmes portaient un jugement globalement positif sur la question, à condition que la discipline militaire ne fût pas compromise; ils n'ont pas eux-mêmes affaire directement à des civils, ces derniers n'ayant rien à voir avec l'action militaire à proprement parler et ne pouvant dès lors interférer avec cette celle-ci que dans la mesure où ils divulgueraient

3

des informations sensibles vers l'extérieur. Les médecins militaires de deuxième ligne, même ceux qui insistaient sur la discipline militaire également au sein du Service sanitaire de l'armée, émirent dans l'ensemble une opinion très favorable quant à l'utilité des Comités de secours. Dans les faits, ils [illisible] y avaient largement recours, et ils ne cachèrent pas qu'ils préféraient de loin pouvoir disposer librement de dons gratuits que de devoir demander le nécessaire par l'intermédiaire des bureaux et rendre ensuite compte de l'utilisation de chaque objet. De manière générale, le personnel médical de deuxième ligne, c'est-à-dire celui qui était directement en contact avec les blessés, émit le souhait de ne plus être autant contraint de dresser des inventaires, de procéder à des enregistrements, de rendre des comptes etc. et de, une perte de temps non négligeable, et de pouvoir les agir de manière un peu plus libre sur le fondement la base d'une confiance réciproque. Certes, pour un corps d'armée, il peut, éventuellement, en découler résulter, dans le pire des cas, quelques pertes matérielles après une guerre, mais celles-ci sont largement compensées par l'avantage appréciable qu'une telle liberté présente : un gain de temps considérable dans les moments où le temps vaut de l'or et une utilisation libre d'objets matériels, ce qui permet d'apporter l'aide la plus utile aux blessés et malades même dans les moments de grande détresse.

J'ai acquis la conviction, et d'autres également depuis les expériences faites dans le cadre de ce conflit, que, dans tout conflit majeur, les Comités de secours civils ne sont pas seulement utiles, mais bien indispensables, les installations sanitaires officielles ne pouvant en aucun cas suffire dès lors que le nombre de malades et de blessés croît rapidement.

Par ailleurs, les secoureurs volontaires, les infirmiers et infirmières jouissent d'une pleine reconnaissance au sein de l'ensemble de l'armée. Rien que du côté prussien, j'ai compté 145 personnes, dont environ trois quarts d'infirmiers.

4

Tous, presque sans exception, catholiques comme protestants, ont fait leurs preuves et rendu à l'armée en détresse des services qui n'auraient jamais pu être fournis par les seuls infirmiers militaires. L'armée, comme j'ai pu le constater, renonce sans mal – volontiers, dirais-je même – à l'activité infirmière pour la confier au civil ; elle accepte même, bien que difficilement, de ne pas pouvoir commander le personnel infirmier selon les principes militaires, car elle reconnaît la grande utilité des secours libres, j'entends par là non militaires, dans les hôpitaux; en effet, la plupart de ces infirmiers n'ont pas même eu besoin de proposer leurs services, ils ont été formellement requis par les autorités sanitaires. Chose assurément très bénéfique en l'occurrence, ce personnel infirmier, quasiment sans exception, appartenait déjà à des corporations religieuses, si bien que l'ordre, la soumission, je dirais même la disciplinaire militaire, ne lui étaient en rien étrangers. Chaque jour ou presque, je pus me convaincre, tant par ce que je constatais moi-même que par ce que l'on me rapportait, à quel point cette petite armée à part entière de diligents infirmiers intervenant au sein de la véritable armée s'avérait inestimable et agissait sans aucune restriction de la part de l'ordre militaire, se soumettant néanmoins au commandement médical ainsi qu'aux autorités dirigeantes de leurs propres corporations. Il semblerait ainsi que l'expérience permette de répondre définitivement à la question générale de la pertinence d'une intervention de secours civils au sein d'une armée en campagne : une aide tant en matériel qu'en personnel sera non seulement utile mais indispensable dans toute guerre prolongée, et c'est précisément le bénéfice qui en découle

5

fol II

qui dissipera systématiquement les éventuelles préoccupations liées à des conflits de volontés et à la discipline. Le devoir absolu d'apporter tous les soins possibles aux belligérants en détresse fera du recours à toute aide disponible une nécessité.

S'agissant de la manière d'utiliser cette aide, j'aurais à dire à ce sujet plus que me l'espace d'une lettre ne me le permet aujourd'hui. Je souhaiterais simplement évoquer ici dans l'ordre les points qui me paraissent les plus essentiels.

- 1. Il est du devoir de toute armée de veiller à être le plus autonome possible et à disposer par conséquent de ressources matérielles suffisantes ainsi que de former un maximum de membres de l'armée au service sanitaire, soit comme brancardiers, soit comme infirmiers, ce aussi bien dans les hôpitaux sous la forme d'exercices de soins qu'au moyen de cours pratiques et théoriques ainsi que de manœuvres sanitaires formelles, comme c'est déjà le cas [illisible] dans l'armée suisse. Le personnel médical était globalement suffisant, et il était assez généralement admis qu'il pourrait être moins nombreux si seul le personnel infirmier augmentait, ce qui aurait déchargé les médecins des tâches purement manuelles et leur aurait permis de se consacrer exclusivement à leur travail médical et chirurgical. Il ne me semble toutefois pas pertinent d'aborder en détail dans ces lignes la question de la manière d'accroître le personnel sanitaire de l'armée. Ce sujet devra faire l'objet d'une discussion spécifique.
- 2. Au cœur de l'action, en particulier après des combats de grande ampleur, il convient de laisser le champ libre aux médecins et de leur permettre de disposer à leur guise des réserves de matériel, afin que le but principal, c'est-à-dire prodiguer des soins aux blessés, ne soit pas compromis. Je ne connais pas en détail

6

l'approche de l'armée en la matière, mais je ne peux imaginer que la bureaucratie prévale dans notre Suisse libre.

- 3. La libre intervention des secours civils dans leur action patriotique ou enthousiaste ne doit pas être empêchée et lorsque, par ailleurs, la détresse globale devient grande, il faut regarder au-delà des infractions de forme insignifiantes vis-à-vis des autorités si cela permet d'atteindre le but. Dans le cadre de cette intervention, il convient toutefois de veiller à ce que :
- a) même les secoureurs non militaires soient certes autorisés à se rendre sur le champ de bataille, mais à ce qu'ils se soient personnellement annoncés au préalable auprès des autorités militaires et à ce qu'on les incite à faire preuve de la plus grande soumission à

l'égard de l'ensemble de la troupe, tout en faisant un tant soit peu confiance à leur propre enthousiasme, car les véritables passionnés de la guerre ne seront jamais très nombreux, et l'on peut attendre de la plupart d'entre eux qu'ils soient animés de nobles sentiments et affectionnent l'ordre. À ma connaissance, il y avait devant Düppel seize secoureurs volontaires du Rauhenhaus et deux de Duisbourg sous la protection de l'Ordre de Saint-Jean.

- b) les secoureurs volontaires, comme ce sera probablement toujours le cas, soient principalement mobilisés dans les hôpitaux, et le personnel sanitaire militaire sur le champ de bataille même, où évidemment seuls les hommes doivent être admis.
- c) le personnel civil soit si possible rassemblé dans une corporation spécifique constituée au préalable, qu'elle soit de nature religieuse ou philanthropique; que l'esprit de corporation au sein de ce personnel soit encouragé et qu'il soit plus ou moins exigé des personnes nouvellement recrutées et que ces dernières deviennent membres d'une corporation de secoureurs avant d'être engagées et qu'elles portent des vêtements spécifiques, ou du moins

7

qu'elles portent un signe bien visible reconnu de tous. La déférence et la retenue nécessaires seront immédiatement garanties au personnel féminin, cela étant absolument indispensable étant donné la grande liberté d'action dont jouissent habituellement les soldats en temps de guerre.

- d) D'un autre côté, le personnel féminin placé sous la protection de l'uniforme, de l'insigne et de l'autorité supérieure ne doit refuser aucun soin quel qu'il soit, ce qui, à Schleswig, est en particulier largement prôné par les sœurs catholiques. Les blessures peuvent survenir partout, elles doivent aussi être soignées partout par les infirmières.
- e) La corporation sera probablement toujours plus ou moins religieuse, et cette conception doit par conséquent aussi être prise en considération avec la plus grande tolérance; l'expérience montrera si l'état d'esprit purement humanitaire et le [illisible] clairement philanthropique suffiront à former une telle corporation de volontaires actifs et dévoués et à y maintenir une ferveur durable. Pour être honnête, je n'y crois pas. Devant Düppel, c'étaient des frères du

Rauhenhaus à Hambourg ou de Duisbourg, dans les hôpitaux, c'étaient des sœurs de Kaiserswerth, de Béthanie ou d'autres ordres catholiques. Je n'ai vu que trois ou quatre volontaires isolés, non incorporés.

En conséquence, il faudrait encore voir si l'on ne pourrait pas former les femmes et hommes volontaires en vue de leur mission spécifique dans le cadre de la guerre sans les incorporer pour un autre motif que la réalisation de ce but spécifique.

8

Dans tous les cas, on pourrait préparer au service de campagne les infirmiers habituels ou des personnes qui se portent volontaires aussi bien dans les hôpitaux que dans le cadre de cours spécifiques et d'exercices, ce qui ne peut être que bénéfique le cas échéant.

4. Au-delà des volontaires, les Comités doivent veiller :

À collecter un maximum d'argent, qui puisse être rapidement utilisé dans une situation de détresse. Ils devraient [lancer] à cet égard les appels nécessaires, etc. Bien évidemment, face à une grande détresse, il est plus simple d'encourager la solidarité générale, raison pour laquelle on récolte plus facilement de l'argent lorsque les besoins sont criants. Or il faudrait pouvoir soulager la détresse dès le départ. Par conséquent, il faut collecter de l'argent déjà en temps de paix.

Les choses pouvant être obtenues ou fabriquées rapidement ne doivent pas être achetées et stockées au préalable. En cas de guerre imminente, en revanche, les mesures qui s'imposent doivent être prises, tout comme le plan de bataille doit être établi, afin que les objets nécessaires soient rapidement obtenus, p. ex. il faut déterminer à l'avance lors de discussions les fournisseurs et les prix de la toile, de la paille, des algues dont ont besoin les couturières pour fabriquer des matelas, des chemises etc. Il faut se procurer du taffetas ciré, de la guttapercha, des poches en caoutchouc etc. et déterminer à l'avance le moment de la fourniture, les prix etc.

9

fol III

Il faut également définir la source d'approvisionnement en vin, en eau gazeuse, etc., en cubes de bouillon. Le vin pourrait éventuellement être acheté à l'avance. Il faudrait se procurer certains instru-

ments de chirurgie immédiatement, déjà en temps de paix : baignoires, bassines, attelles de diverses formes selon les indications des médecins les plus expérimentés ou du médecin en chef de l'armée concernée, minces lames de bois pour en faire des attelles (languettes de bois), brancards pour les blessés selon les modèles fournis. En temps de paix, l'argent pourrait être en partie utilisé pour constituer un stock d'échantillons des objets susmentionnés en vue d'une libre utilisation pour des exercices et d'éventuelles commandes supplémentaires. Ainsi, par exemple, tout l'arsenal chirurgical destiné à la future armée schleswicoise-holsteinoise à Flensbourg a été librement et avantageusement mis à disposition dans tous les hôpitaux pour la prise en charge des blessés prussiens. Cet arsenal correspond à peu près à celui que doit constituer un Comité, comme mentionné plus haut. Les comités devraient déployer l'ensemble de leur activité main dans la main avec les médecins militaires, de façon amicale et respectueuse. Chaque Comité devrait comprendre au moins un médecin. Le Comité de Hambourg n'en compte aucun, et il a parfois été dans l'embarras face aux requêtes de médecins qui lui ont été adressées. Cela est très important pour éviter que ne soient achetés en trop grande quantité des objets inutiles ou du moins de moindre importance

10

ne correspondant pas ensuite aux souhaits des médecins : de trop grandes quantités de charpie, des bandes roulées trop longues et en trop grand nombre, qui n'ont été utilisées que très rarement à Schleswig, des mouchoirs triangulaires trop petits et fabriqués avec de la toile trop rugueuse et trop neuve, trop de seringues à pansements, qui devraient plutôt être remplacées par des irrigateurs [dessin d'un cylindre]. Le Comité pourrait aussi utiliser ses fonds pour se doter d'une bibliothèque de chirurgie militaire, pour laquelle l'État ne donnera peut-être pas si facilement de l'argent, tout comme un médecin praticien qui envisage l'éventualité d'une campagne militaire.

Si une guerre éclatait, le Comité central du pays voisin devrait immédiatement : 1) envoyer dans les principaux centres du pays en guerre des délégués, qui prendraient contact avec le Comité afin de l'instruire des besoins et des achats à effectuer et de mettre en place dans les différents lieux des dépôts contenant les objets nécessaires. 2) vérifier précisément, en [illisible, consultant ?] les autorités militaires, les directeurs d'hôpitaux, les inspecteurs de voies de chemin de fer, etc., par quel moyen les objets à envoyer peuvent être expédiés aux différents endroits, si possible sans frais de port ; obtenir en particulier qu'au moins un

11

rabais soit accordé sur les transports ferroviaires et, deuxièmement, que les autorités militaires mettent à disposition des Comités des chars de réquisition pour leurs transports.

Il va de soi que les membres des Comités se répartissent les tâches. 1. Tenue des comptes et collecte de fonds. 2. Correspondance avec les délégués. 3. Achat et fabrication en gros de certains objets 4. Emballages, etc. – Les Comités des pays éloignés doivent absolument mettre des secoureurs volontaires à la disposition du Comité intervenant en premier lieu.

Après vous voir fait part de mes idées sur les principes de la question, je souhaiterais encore vous dire, très honoré Monsieur le Médecin en chef, quelques mots sur les aspects purement pratiques de ma mission. J'en parlerai très brièvement. Il s'agissait simplement, dans la mesure du possible, de me rendre utile aux blessés eux-mêmes. Dans les faits, il n'a pas manqué de chirurgiens, et il serait [illisible, présomptueux ?] de ma part de croire que j'ai grandement contribué au bien-être des blessés. Que peut bien faire un seul homme dans une telle situation : aider à faire des pansements, assister lors d'opérations, faire partager son expérience pratique dans différentes situations, soumettre son appareil à fracture à la critique de ses collègues, acheter du vin et l'envoyer dans les hôpitaux, distribuer de l'eau de Seltz aux blessés et de la bière aux moins mal en point,

12

donner à leurs supérieurs certaines sommes à leur consacrer. Acheter des paillasses et les installer dans les wagons, envoyer un peu d'argent à la veuve d'un grand blessé, aider à prodiguer les premiers secours devant Düppel. Voilà en quoi consistait principalement mon activité et, comme vous le voyez, ce fut avant tout un témoignage de bonne volonté.

Veuillez, très honoré Monsieur le Médecin en chef, accueillir avec bienveillance ces lignes rédigées à la hâte. Je souffre actuellement

d'un léger relâchement du bas-ventre, dont je compte guérir en restant alité; je vous écris depuis mon lit, dans une position assez inconfortable; je souhaitais néanmoins vous faire parvenir au moins quelques lignes en remplacement de la visite que j'avais prévue de vous rendre à Berne. Si j'avais attendu de pouvoir vous livrer un rapport complet, j'aurais encore plus tardé, en partie du fait des nouvelles écrites du champ de bataille que je dois encore recevoir, et en partie en raison de mes affaires privées en cours. Je vous prie de m'excuser pour les nombreuses [illisible]. Faites de ces lignes l'usage qui vous semblera adéquat et veuillez, d'ici à ma prochaine lettre, agréer l'expression de ma très haute considération. Appia

13

fol 4

Si vous souhaitiez utiliser cette lettre à d'autres fins, je vous prie de ne mentionner l'élément bureaucratique de l'armée prussienne qu'avec retenue et prudence, étant donné que je ne l'ai moi-même appris que dans le cadre d'entretiens amicaux privés.

J'attends encore quelques renseignements de nature chirurgicale et stratégique, avec lesquels je complèterai ensuite mes propres informations en vue d'élaborer un rapport davantage axé sur les questions chirurgicales.

[grande parenthèse sur le côté avec remarque à gauche, verticalement :] je vous prie de ne divulguer en aucun cas cette information à d'autres personnes.

Néanmoins, je ne souhaite pas clore ce courrier sans vous avoir au moins fait part des résultats clés suivants en lien avec l'assaut de Düppel :

Des mesures de secours en termes de médecins, brancardiers, véhicules de l'armée, 200 véhicules agricoles avaient été parfait déployées à grande échelle et plus ou moins mises en œuvre au sein des compagnies choisies – au départ, elles avaient été réparties entre leurs régiments respectifs, conformément aux prescriptions. On peut ainsi multiplier les mesures environ par trois ou quatre. Malgré tout, avec un taux moyen de blessés de 8%, l'aide était juste suffisante pour apporter les premiers secours et offrir fournir un hébergement à l'ensemble des blessés en l'espace de dix heures.

Les postes de secours étaient trop nombreux et trop éparpillés, d'où une dispersion des forces, il aurait mieux valu n'avoir que troisquatre postes. Les médecins auraient pu agir de manière plus efficace et délégué davantage les travaux purement manuels aux brancardiers et aux infirmiers; s'agissant de ces derniers, ils ne sont jamais assez nombreux.

Les éventuelles plaintes concernant un manque d'aide sont infondées et injustes; mais l'étendue des mesures de secours prises montre toutefois que les structures sanitaires de l'armée sont insuffisantes et qu'elles doivent être réorganisées et développées.

Inutile de dire que l'ensemble du personnel sanitaire a accompli son devoir de façon remarquable.

[Parenthèse jusqu'ici, et remarque à droite verticalement :] Cela est trop incomplet et nécessite des justifications plus détaillées.

14

Du 8 février au 31 mars, le Comité de Hambourg a envoyé dans 38 hôpitaux

1000 (mille) colis = 102 000 livres

Les principaux objets envoyés étaient les suivants : chemises, chaussettes, gilets de dessous, caleçons, couvertures de laine, souliers, robes de chambre, matelas, coussins et pieux, coussins à air et à eau en guttapercha, vin, bière, fruits, oranges et citrons, vinaigre de fruits, eau gazeuse, eau de Seltz, tabac, bouillon, plâtre, ouate, éponges, ruban adhésif, [illisible] de guttapercha, permanganate de potassium, instruments chirurgicaux, livres, chaises, bois de lit, charpie, pansements. D^r Appia



Samuel Lehmann, 1808 - 1896

TABLE DES MATIÈRES

Portrait de Louis Appia	4
La mission de Louis Appia au Schleswig : une nouvelle source par Roger Durand	5
Avant-propos par Annemarie Huber-Hotz	7
Vorwort von Annemarie Huber-Hotz	9
Louis Appia à Samuel Lehmann (mars-avril 1864) par Patrick Bondallaz	11
Brief A	25
Lettre A	27
Brief B	29
Lettre B	34
Brief C	37
Lettre C	41
Brief D	45
Lettre D	57
Portrait de Samuel Lehmann	67

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

Couverture : Archives du CICR et Archives fédérales suisses

2^{ème} de couverture : Archives d'État de Genève

Pages 4, 67 et 3^{ème} de couverture : Archives du CICR

Pages 26 et 44 : Centre d'iconographie genevoise

Lettres de Louis Appia à Samuel Lehmann : Archives fédérales suisses

Maquette par Roger Durand et Valérie Lathion

Impression par Imprimerie TrajetsÆÕ^}-ç^